

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Robert Giroux affrontera le maire Blais à Sillery

Le maire sortant de Sillery, M. Charles-H. Blais, qui a fait part de sa candidature et de celle de toute une équipe de six conseillers est maintenant assuré d'avoir au moins un adversaire le 7 novembre, en la personne du conseiller Robert Giroux.

M. Giroux, un avocat à l'emploi

de la compagnie d'assurance La Mutuelle-Vie des fonctionnaires, a confirmé son intention, hier, au SOLEIL. Le conseiller Giroux a été élu une première fois au conseil de Sillery en 1979 en défaisant un membre de l'équipe du maire Charles H. Blais.

Depuis lors, "on me considère

comme un adversaire éventuel du maire Blais à la mairie et c'est cette année que ça va se produire", d'expliquer M. Giroux qui n'a pas l'intention pour le moment de s'entourer d'une équipe complète de conseillers mais qui a déjà annoncé son intention d'appuyer les conseillers mais qui a déjà annoncé son intention d'appuyer les conseillers sortants Pierre Boudreau et Anne Létourneau, durant la campagne.

Le maire

Pour sa part, le maire Charles-H. Blais a lancé sa propre campagne électorale en présentant les membres de son équipe et quelques aspects de son programme électoral dans un dépliant publicitaire garni de photos, au cours des derniers jours.

M. Charles-H. Blais, un ingénieur qui est maire de Sillery depuis 1974, propose entre autres de poursuivre ses démarches pour que le gouvernement prenne à sa charge une partie du coût d'entretien des grands axes urbains et pour que l'on amende la loi de la CUQ afin de réduire le fardeau des contribuables de Sillery.

L'équipe du maire compte deux conseillers déjà en fonction, soit MM. Roland Dagneau et André M. Breton, ainsi que quatre nouvelles figures:



M. Robert GIROUX

Mme Margaret F. Delisle, professeure d'anglais; Robert J. Gravel, ingénieur civil; Raymond Beaulieu, directeur général de l'entreprise Flamidor et fils de l'ancien maire Raymond Beaulieu, défait par M. Blais en 1974, ainsi que Lorenzo Michaud, p.d.g. du Salon international du livre de Québec.

La Commission scolaire de Sainte-Foy entend régler ses comptes avec Sillery

Profitant d'une fuite de documents, le maire de Sillery M. Charles-H. Blais a dénoncé hier un projet de résolution que les commissaires de la Commission scolaire de Sainte-Foy doivent adopter ce soir et qui recommande l'imposition d'une taxe spéciale de 7,5 cents du \$100 d'évaluation pour éponger un déficit administratif vieux de dix ans.

Il s'agit d'un contentieux qui remonte en fait à la fusion des Commissions scolaires de Sainte-Foy et de Sillery en 1972. Selon le projet de résolution de la commission scolaire, les contribuables de Sillery devaient alors un montant important à la nouvelle commission scolaire.

Il semble que le litige n'ait jamais

été éclairci et que les commissaires s'apprêtent à recommander au ministère de l'Éducation de "régler cette dette" en percevant \$313,405 auprès des 4,000 contribuables de Sillery à raison de 7,5 cents du \$100 d'évaluation sur deux ans.

Selon le maire ce projet est illogique parce que le dossier de la fusion ne prévoyait pas d'engagements spécifiques d'un groupe de contribuables vis-à-vis les autres payeurs de taxes touchés par le regroupement. De plus, le maire soutient que cette mesure est injuste pour les contribuables actuels compte tenu qu'il y a eu 500 mutations de propriétés depuis 1972 dans cette ville.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Ateliers d'arts

Une réunion d'information sur des ateliers artistiques variés, comme le batik, le cuir, la lampe en papier de riz, la haute lisse, le vitrail, la danse aérobique et des ateliers musicaux aura lieu ce soir, à 19h au patro Charlesbourg, 400 sur la 77e Rue est. Les cours auront lieu de 19h à 21h les mardis du 28 septembre au 7 décembre au coût de \$10 par personne. Pour autres détails, joindre Lise Cuillier à 626-0161.

Centre d'action bénévole

L'Association pour déficients mentaux (région de Québec) est à la recherche de bénévoles désirant collaborer à la rédaction d'articles pour le journal "Liaison" publié tous les trois mois.

Le Centre d'action bénévole de Québec réclame les services, un jour par semaine, d'une personne bénévole qui aura pour tâche d'informer les gens désireux de faire du bénévolat des différentes possibilités qui s'offrent à eux. Elle devra aider les candidats et candidates à définir leurs besoins et intérêts en fonction d'un choix de travail bénévole.

L'organisme Divertissement et Art chez vous (DAC) cherche des relationnistes bénévoles pour établir des contacts avec des artisans dans les domaines de la couture, du tissage, de l'aquarelle, et autres.

Les services d'un(e) animateur (trice) sont requis par la Maison des jeunes de l'Accoudée. La personne recrutée devra consacrer une soirée par semaine à aider les jeunes à s'organiser, à se prendre en charge.

Différents organismes communautaires recherchent des bénévoles pouvant assumer des tâches liées à la publicité, la gestion, la recherche, l'évaluation de personnel, la communication, l'organisation, le journalisme, la comptabilité. Pour autres détails, composez 681-3501.

Défilé de mode

Un défilé de mode, organisé par le club des Amis de M. Vincent au profit du patro de Charlesbourg, aura lieu demain, à 20h, au patro, 400 sur la 77e Rue est. Le coût d'admission sera de \$6 par personne. Pour réserver des billets, rejoindre Mme Godin à 628-4729 ou composer 626-0161.

Excursion

Le club de l'âge d'or Sainte-Bernadette de Lévis organise une excursion à Pointe-au-Pic pour le 7

octobre avec départ à 8h sur le terrain de stationnement de l'église Sainte-Bernadette. Pour les gens de Québec, ce sera à la gare de Sainte-Foy et à l'ancienne gare de Saint-Roch à 8h30. Il faut réserver sa place avant le 1er octobre en composant 529-7060 ou 837-5756

Instrumentistes libres

Le Carrefour du Plateau est à la recherche d'instrumentistes pour jouer du piano, du violon, de la guitare, de l'accordéon, de la flûte à bec et ce, bénévolement, pour amuser des retraités dans l'après-midi des mercredis. Pour informations, composez 524-0066. Le local est situé au 265 boulevard Saint-Cyrille ouest à Québec.

Loisirs aux jeunes

Des activités sportives, des cours de gardiens (nes) d'enfants et des cours de tricot et de fabrication de lampes en papier de riz auront lieu le mercredi de 18h à 21h, à partir du 29 septembre. Les inscriptions seront prises sur place au coût de \$5 par personne plus \$2 pour la carte de membre. Ces activités sont offertes pour la session d'automne aux adolescents de 13 à 17 ans aux loisirs Montcalm, 265 boulevard Saint-Cyrille ouest.

Réadaptation

Une journée scientifique pour la réadaptation des personnes handicapées aura lieu vendredi, le 12 novembre, au centre François-Charon, 525 boulevard Hamel à Québec. La date limite d'inscription a été fixée au 12 octobre 1982. Pour autres renseignements, rejoindre Mme Guylaine Lachance à 529-9141, poste 249.

Soins d'urgence

Un cours de perfectionnement en premiers soins pour les gens travaillant dans le secteur aquatique et âgés de 15 ans au minimum sera donné les 1er, 2 et 3 octobre. On s'inscrit en communiquant avec Lucie ou Danièle Fournier à 628-5776.

T'AI-CHI-CHUAN

Une conférence-démonstration sera donnée sur le T'AI-CHI-CHUAN par M. Camyl Boulé, spécialiste en relaxation et en approches corporelles. La séance qui sera gratuite aura lieu jeudi, à 19h30, au Centre d'épanouissement psycho-corporel, 675 rue Marguerite-Bourgeoys à Québec. Il faut réserver à l'avance en composant 681-8011.

Corvée-habitation Contribution de Lauzon et de Pintendre

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil

LEVIS — Les municipalités de Lauzon et de Saint-Louis de Pintendre ont résolu d'ajouter leur contribution au programme d'aide pour la relance de la construction d'habitation.

A Lauzon, l'avis d'un règlement municipal à ce sujet a été présenté hier soir. Un montant maximal de \$1,500 sera donné dans une période de trois ans, à compter de 1985.

Le maire Jean-Marc Lessard a expliqué que cette politique du conseil municipal a pour but de compléter ce qui est déjà fait par le programme du gouvernement provincial et vise particulièrement à apaiser les craintes que cette forme d'aide cesse en 1985 et que des propriétaires soient encore aux prises avec des taux d'intérêt trop élevés.

Lauzon, qui veut ainsi sauver de l'argent dans l'immédiat, a créé un fonds de \$60,000. Comme premier critère d'admissibilité, l'individu doit fournir la preuve qu'il est déjà admis au programme Corvée-habitation du gouvernement Québec. La construction devra donc avoir débuté avant le 31 décembre.

Pour avoir droit à la subvention maximale de \$1,500, qui sera en effet payée à raison du tiers en 1985, d'un autre tiers en 1986 et d'un autre tiers en 1987, le propriétaire doit avoir bâti une maison évaluée à au moins \$45,000.

La formule qui a été adoptée à Saint-Louis de Pintendre est aussi originale. Cette municipalité a établi une échelle de subvention selon la valeur de la propriété. Ce n'est pas la date limite du 31 décembre qui est revenue pour la mise chantier, mais celle du 31 octobre 1984.

L'aide municipale à Saint-Louis de Pintendre pourra atteindre jusqu'à \$2,500; elle sera donnée dans les trois prochaines années, dont la moitié dès la première année.

La subvention sera de 2,5 pour 100 de la valeur foncière dans le cas d'une maison valant jusqu'à \$60,000. Si la maison vaut entre \$60,000 et \$100,000, une subvention additionnelle équivaudra à 1,25 pour 100 de l'évaluation foncière.

Les membres du conseil de ville de Sillery ont accepté hier, par un vote de 4 à 3, de maintenir leur décision de conserver les bourrelets

ralentisseurs de l'avenue Holland "jusqu'au moment jugé opportun". Cette position fait fi de la mise en demeure de la CTCUQ qui me-

nace d'enlever elle-même les obstacles en vertu d'un pouvoir que lui accorde la loi constitutive de la CUQ. Le conseil de Sillery a rejeté une première résolution dans laquelle on invoquait la mise en demeure et l'imminence de l'hiver pour "enlever les bosses" dès aujourd'hui.

Sillery fait fi de la mise en demeure de la CTCUQ

Les propriétaires de droits de mine et la Loi 59

La loi sur la révocation des droits de mine et modifiant la Loi sur les mines (Loi 59) est entrée en vigueur le 15 septembre 1982.

L'objectif principal de la Loi 59 est de favoriser une plus grande accessibilité à l'exploration minière et de générer ainsi de nouvelles activités économiques pour le Québec.

Selon cette loi, les droits de mine ne faisant pas partie du domaine public sont révoqués quand ils sont compris:

- dans les concessions de terres faites avant le 24 juillet 1880 et dans les terres concédées en tenure seigneuriale;
- dans les concessions minières accordées avant le 1er juillet 1911.

Exceptions

Le propriétaire ou l'exploitant de droits de mine visés par la loi bénéficie d'un délai de 180 jours, soit du 15 septembre 1982 jusqu'au 15 mars 1983 pour se prévaloir de l'une ou de l'autre des exceptions suivantes:

- les gisements en exploitation avant le 6 mai 1982;
- les gisements qui constituent une réserve nécessaire à la continuité d'une entreprise minière avant le 6 mai 1982;
- les droits de mine liés à une option, un bail ou une promesse de vente avant le 6 mai 1982.

Pour être reconnu comme un cas d'exception, vous avez jusqu'à la fin du mois de février 1983 pour produire une déclaration au registraire en chef des claims ou faire enregistrer une copie authentique d'une option, d'un bail ou d'une promesse de vente au:

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service Permis et Baux, Registraire en chef des claims
1620, boulevard de l'Entente Québec G1S 4K6
Tél.: (418) 643-4528

Permis spécial d'exploration en Estrie

Si vous possédez des droits de mine à l'intérieur du territoire de 20 000 km² situé principalement dans la région de l'Estrie, vous bénéficiez d'un délai de 180 jours à partir du 15 septembre 1982 pour obtenir, en priorité, un permis spécial d'exploration. Pour acquiescer ce permis, vous devrez faire la preuve que des travaux d'exploration ont été réalisés au cours des dix dernières années précédant le 6 mai 1982.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources

La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.



BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

STORES

HORIZONTALS - VERTICAUX
RABAIS DE 35%
sur stores Bergemont
PRELART - TAPIS
DECORATION JULIE
59, LANGEVIN, BEAUPORT
661-5210

A.Q.P.F.S.



Me Henri-Louis Fortin, LL.B.

Le Chapitre de Québec de l'Association Québécoise de Planification Fiscale & Successorale de Québec a le plaisir de vous inviter à un souper causerie.

Le conférencier sera Me Henri-Louis Fortin de Lévesque & Stein, avocats de Québec et il traitera du sujet suivant:

"Incidence fiscale des budgets MacEachen sur les conventions d'achat-vente".

Le souper aura lieu au Cercle Universitaire, 65, rue D'Auteuil à Québec, le mardi 28 septembre 1982 à 18h00. ANN.

EST DU QUEBEC / CHARLEVOIX / CÔTE-NORD

Assainissement des eaux à Matane

Travaux confiés à une société d'Etat

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — La réalisation du programme de \$10,3 millions pour l'épuration des eaux à Matane sera confiée à une société d'Etat.

Une entente à cette fin a été ratifiée hier par les autorités municipales et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

L'accord ne gonflera pas la facture totale qui demeure à \$10,3 millions, dont \$1,790,000 proviennent de la ville et \$8,5 millions du gouvernement du Québec: les coûts reliés au mandat confié à la société d'Etat sont comptabilisés dans le montant du projet rendu public récemment.

La ville y trouvera aisément son compte, a indiqué hier M. André Thibault, directeur des relations municipales et signataire de l'entente pour la société québécoise: par le volume des emprunts, "nous avons maintenu un taux inférieur de 1,15 pour 100 inférieur au taux préférentiel des banques. Sur les 19 ans du financement à long terme, Matane

économisera \$174,021 et Québec, \$1,160,140".

L'échéancier de réalisation du projet demeure inchangé, a poursuivi M. Thibault. L'étude de \$375,000 pour les Eaux parasitaires par l'infiltration et le captage (étude EPIC) démarrera à la mi-octobre pour se terminer à l'été 1983. Les travaux de réhabilitation de l'actuel réseau et pour de nouveaux embranchements devraient alors débuter. Les travaux pour une nouvelle usine de traitement devraient commencer au début de 1984 et se conclure à la fin de 1985 ou au début de 1986.

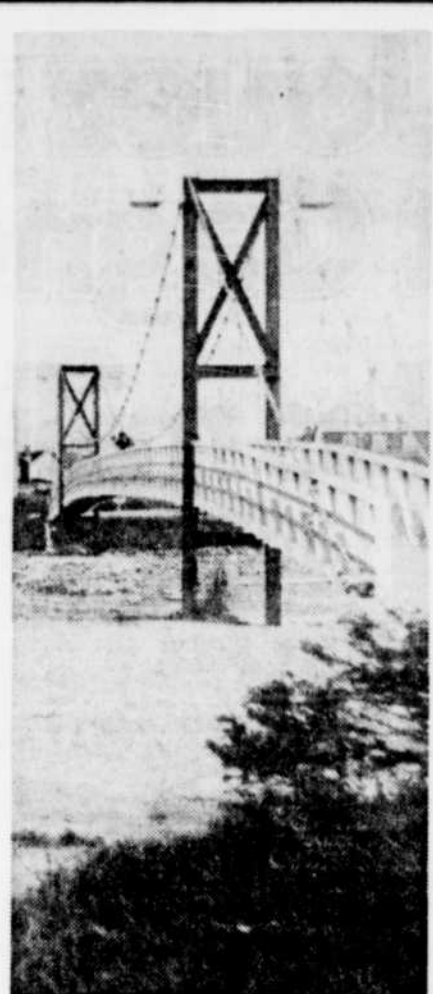
Pas une première

La société d'Etat n'en est pas à sa première expérience. Elle a été créée en 1980 pour mener à bien un programme national d'épuration des eaux qui devrait totaliser des investissements de \$4 milliards d'ici la fin des années 1990. A ce jour, la société d'Etat s'est vu confier le rôle de maître d'oeuvre de \$250 millions des \$1,2 milliard investis à l'échelle de la province.

Dans l'Est du Québec, il s'agit du deuxième mandat à être confié à l'organisme gouvernemental. Elle a reçu la responsabilité de réaliser les travaux d'assainissement de plus de \$2,1 millions prévus à Pénégamook, dans le Témiscouata: l'étude EPIC vient d'ailleurs tout juste de débuter.

Des projets de \$32,8 millions, \$2,8 millions, \$240,000 et \$5,5 millions devraient se mettre en marche prochainement respectivement pour les municipalités de Rimouski, Bic, Saint-Luc-de-Matane et Amqui. Les dossiers n'ayant pas reçu l'aval du Conseil des ministres du Québec, des contacts préliminaires ont été entrepris par la société d'Etat avec une seule localité, Amqui.

En plus de servir à l'implantation d'une éventuelle papeterie, la future usine d'épuration servira à la protection faunique, "la pollution locale empêchant jusqu'à un certain point le saumon de remonter la rivière", a-t-on indiqué la semaine dernière.



Des travaux qui aideront à protéger la rivière à saumon qui traverse le centre-ville.

Le conseiller Jean sera candidat à la mairie à Clermont

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

CLERMONT — Le conseiller Gaston Jean briguera les suffrages à la mairie de Clermont lors du scrutin de novembre prochain. En compagnie de MM. Roger Asselin et Bertrand Pilote, M. Jean compose une équipe qui propose d'amener du sang neuf à l'hôtel de ville.

M. Jean est le premier candidat à viser la succession du maire sortant, M. Antonio Gaudreault. Ce dernier a indiqué il y a quelques mois qu'il se retirait de la vie politique après huit ans à la mairie de Clermont.

Gaston Jean est conseiller depuis environ un an et demi. Il a fait son entrée au conseil municipal lors d'une élection complémentaire. Ses deux coéquipiers n'ont aucune expérience de la vie politique municipale.

L'un des principaux points du programme d'action de la nouvelle équipe concerne le loisir. On voudrait, entre autres, tenir un mini-sommet avec les responsables d'organismes de loisirs de la localité. "En faisant un tour d'horizon, on se demande comment se fait qu'il y ait eu autant de

possibilités dans la municipalité avec si peu de résultat. Le mini-sommet sur le loisir devrait fournir les réponses à nos interrogations", déclare M. Jean.

Pour améliorer le dialogue avec la population, M. Jean propose une présence accrue des conseillers à l'hôtel de ville. Il voudrait également améliorer les relations avec les municipalités environnantes, notamment avec Saint-Aimé-des-Lacs. La ville de Clermont est en litige avec cette municipalité au sujet de la plage municipale.

Le candidat à la mairie se dit conscient des difficultés qui semblent pointer à l'horizon. Il estime néanmoins que son équipe est un choix valable pour administrer la croissance de l'administration publique.

Les autres conseillers en place n'ont pas fait connaître leurs intentions face au scrutin de novembre. Aux dires de M. Jean, ceux qui ont été approchés pour se joindre à son équipe ont préféré demeurer neutres.

La ville de Clermont compte 3,500 habitants. Deuxième en importance, c'est la localité industrielle de Charlevoix-Est.

M. Daniel Bradette élu maire de Saint-Urbain

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

SAINT-URBAIN — M. Daniel Bradette a été élu maire de la municipalité de Saint-Urbain avec une confortable majorité de 355 voix. Au terme du scrutin qui s'est déroulé dimanche, M. Bradette avait recueilli 663 voix contre 308 pour son adversaire, Mme Monique C.-Fortin.

Même si Mme Fortin a perdu

cette élection à la mairie, elle continuera de siéger au conseil municipal puisqu'elle occupait déjà les fonctions de conseillère.

Quelque 990 électeurs sur une possibilité de 1,284 se sont présentés aux urnes.

Le scrutin a eu lieu pour remplacer M. Bertrand Gagné, l'ex-maire, qui avait démissionné le 18 août dernier. Il avait été élu pour un mandat de quatre ans en novembre 1981.

Représentantes connues plus tard

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Les représentantes du Conseil du statut de la femme (CSF) des régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord sont maintenant choisies, mais les noms ne seront pas dévoilés avant quelques semaines.

C'est la décision prise par le CSF à la demande même de la personne qui a été choisie pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie: cette dernière n'aurait pas encore averti son employeur de sa nomination et voudrait lui offrir une période de transition.

Les raisons invoquées retarderont également son entrée en fonction: pour la Côte-Nord, la représentante régionale sera en poste avant la fin d'octobre alors que pour la région 01, cela pourrait aller à la toute fin de 1982. Les délais demandés par la future représentante de l'Est du Québec imposent

aussi le secret sur les noms des personnes devant occuper des postes similaires en Abitibi et à Trois-Rivières.

La sélection des quatre "agences de recherche en planification socio-économique, section de l'organisation communautaire" provient d'un concours qui a attiré plus de 200 candidates. La connaissance de la région visée a été davantage un critère de sélection que le lieu de naissance puisque pour la Côte-Nord et la Gaspésie / Bas-Saint-Laurent, les personnes retenues sont originaires de Québec et de Montréal.

Budgets modestes

Les nominations complètent le réseau des représentantes régionales du CSF. A compter de la fin de l'année, le conseil comptera 12 animatrices régionales. Pour la Côte-Nord, le bureau de la représentante sera situé

à Hauteville afin de desservir toute la région administrative 09. Sur la rive sud, le bureau est à Chandler, dans le comté de Gaspésie, mais le territoire pourrait ne pas recouvrir exactement la région 01: le territoire partira "au moins" de Trois-Pistoles en allant vers l'est et le secteur de Rivière-du-Loup pourrait relever de Québec, a indiqué Mme Nicole Lavender, directrice du service Consult-Action, au CSF.

Le rôle des représentantes consiste à animer, consulter et concerter, mais a précisé Mme Jeannine Deshaies, agente d'information au conseil, il est calqué sur les besoins régionaux.

Pour y parvenir, les animatrices devront composer avec un minimum de ressources: les nouvelles représentantes auront droit au montant maximum pour leurs frais de déplacement, soit un maigre budget oscillant entre \$3,700 et \$4,000. De fait, les 12 animatrices régionales se partageront un budget de fonctionnement totalisant entre \$40,000 et \$45,000.

La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.



BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

en bref

Landry dans Charlevoix

LA MALBAIE — Le ministre d'Etat au commerce extérieur, M. Bernard Landry, effectuera une tournée dans la circonscription de Charlevoix, jeudi. Il passera la matinée dans la région de Beaufort. Immédiatement après le dîner, il se rendra à Baie-Saint-Paul. En milieu d'après-midi, il doit s'entretenir du document "Bâtir le Québec" avec des étudiants de la polyvalente du Plateau à La Malbaie.

Tournée de Jacques Léonard

Le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, rencontrera aujourd'hui des groupes de citoyens et d'élus municipaux de la région de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une tournée de consultation.

Le ministre se rendra à Saint-Georges-de-Cacouna où il lèvera la première pelle de terre d'un projet de construction d'un réseau d'égout et d'aqueduc pour lequel l'aide financière gouvernementale vient d'être majorée à plus de \$4 millions.

M. Léonard aura auparavant rencontré les élus des municipalités qui viennent de former les deux municipalités régionales de comté de Rivière-du-Loup et des Basques. Il se sera entretenu avec des étudiants du cégep de Rivière-du-Loup et avec les journalistes de la presse de la région.

Conseil des loisirs

Mme Céline Huot, de l'Association régionale de natation, a succédé à M. Jean-Claude Drapeau, actuellement président du Conseil des loisirs de l'Est du Québec, à titre de présidente de la commission sportive.

Par ailleurs, les autres membres de la commission sportive apporteront eux aussi leur concours à titre de représentants du milieu sportif. Il s'agit en l'occurrence de Mme Christiane Bourdages, animatrice sportive à la ville de Rivière-du-Loup; Mme Marie-Jeanne Lévesque, représentante de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées; M. Raymond Huppé, représentant du sport scolaire; M. Bill Atkins, représentant du sport collégial; M. Yves Lévesque, de Saint-Fabien, représentant de l'Association régionale de tennis de table, et M. Paul Fradette, représentant des modules Kino.

Les propriétaires de droits de mine et la Loi 59

La loi sur la révocation des droits de mine et modifiant la Loi sur les mines (Loi 59) est entrée en vigueur le 15 septembre 1982.

L'objectif principal de la Loi 59 est de favoriser une plus grande accessibilité à l'exploration minière et de générer ainsi de nouvelles activités économiques pour le Québec.

Selon cette loi, les droits de mine ne faisant pas partie du domaine public sont révoqués quand ils sont compris:

- dans les concessions de terres faites avant le 24 juillet 1880 et dans les terres concédées en tenure seigneuriale;
- dans les concessions minières accordées avant le 1er juillet 1911.

Exceptions

Le propriétaire ou l'exploitant de droits de mine visés par la loi bénéficie d'un délai de 180 jours, soit du 15 septembre 1982 jusqu'au 15 mars 1983 pour se prévaloir de l'une ou de l'autre des exceptions suivantes:

- les gisements en exploitation avant le 6 mai 1982;
- les gisements qui constituent une réserve nécessaire à la continuité d'une entreprise minière avant le 6 mai 1982;
- les droits de mine liés à une option, un bail ou une promesse de vente avant le 6 mai 1982.

Pour être reconnu comme un cas d'exception, vous avez jusqu'à la fin du mois de février 1983 pour produire une déclaration au registraire en chef des claims ou faire enregistrer une copie authentique d'une option, d'un bail ou d'une promesse de vente au:

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service Permis et baux, Registraire en chef des claims
1620, boulevard de l'Entente Québec G1S 4N6
Tél.: (418) 643-4528

Permis spécial d'exploration en Estrie

Si vous possédez des droits de mine à l'intérieur du territoire de 20 000 km² situé principalement dans la région de l'Estrie, vous bénéficiez d'un délai de 180 jours à partir du 15 septembre 1982 pour obtenir, en priorité, un permis spécial d'exploration. Pour acquiescer ce permis, vous devrez faire la preuve que des travaux d'exploration ont été réalisés au cours des dix dernières années précédant le 6 mai 1982.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie
et des Ressources

STORES

HORIZONTAUX - VERTICAUX

RABAIS DE 35%

sur stores Bergmont

PRELART - TAPIS

DECORATION JULIE

59, LANGEVIN, BEAUPORT

661-5210

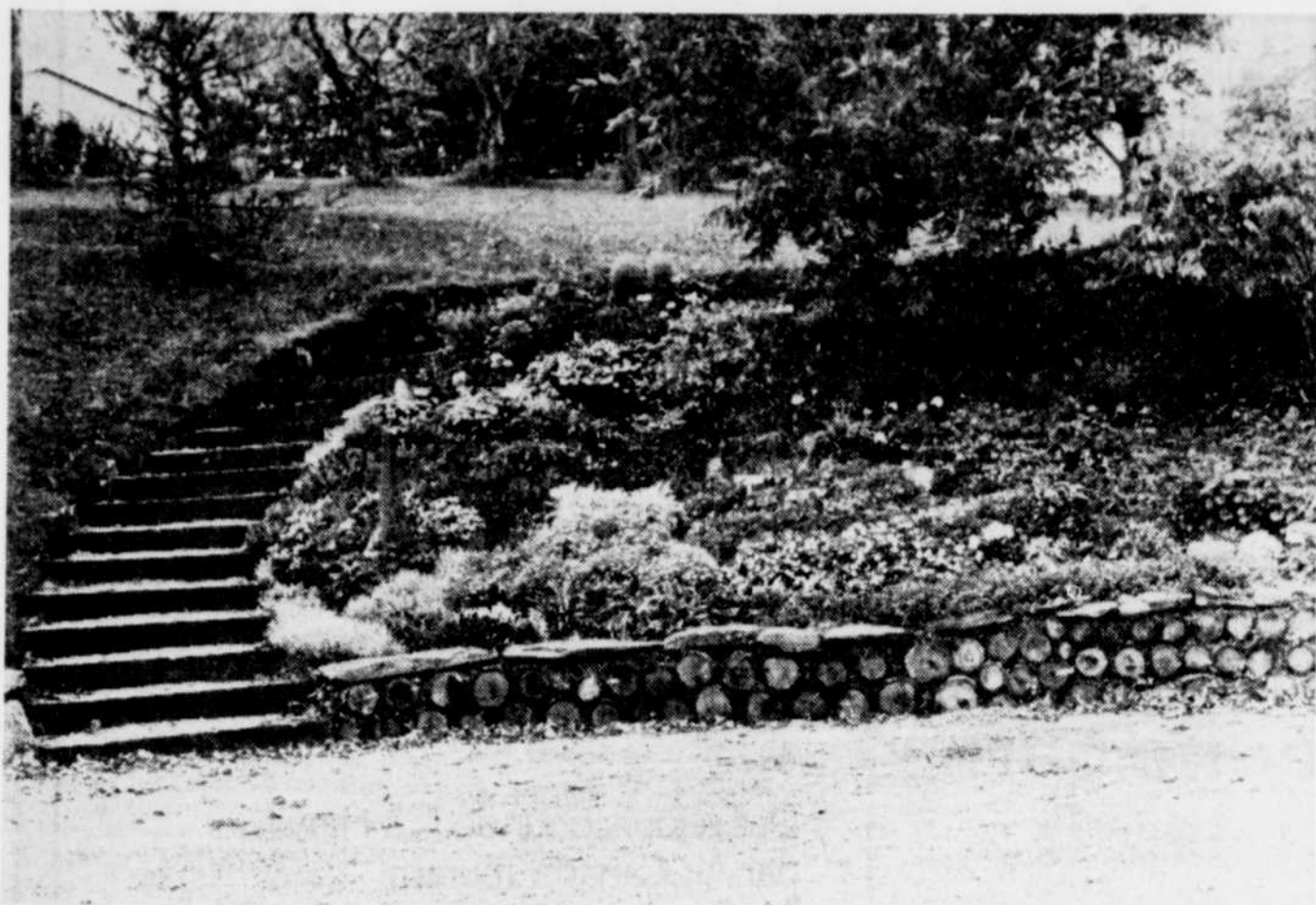
A.Q.P.F.S.



Me Henri-Louis Fortin, LL.B.

Le Chapitre de Québec de l'Association québécoise de Planification Fiscale & Successorale de Québec a le plaisir de vous inviter à un souper causerie. Le conférencier sera Me Henri-Louis Fortin de Létourneau & Stien, avocats de Québec et il traitera du sujet suivant: "Incidences fiscales des budgets MacEachen sur les conventions d'achat-vente". Le souper aura lieu au Cercle Universitaire, 65, rue D'Auteuil à Québec, le mardi 28 septembre 1982 à 18h00. ANN.

QUÉBEC RÉGIONAL



Un village fleuri

Pour la deuxième année consécutive, le village de Saint-Jacques-de-Leeds, dans la circonscription de Frontenac, a décroché le deuxième prix de \$500 pour la région de Québec, au concours annuel de villes et villages fleuris. La municipalité de Saint-Nicolas a raffé le premier prix régional de \$1,000 pour la deuxième année également. Leeds s'était classé premier en 1980. La photo ci-dessus a été prise à la halte routière aménagée par le club des Lions de Leeds. Bordé de fleur, cet escalier mène à des bancs et à des tables.

Le Soleil, Fortunat Marcoux

Producteurs de bois invités à la prudence

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — N'étant pas en mesure actuellement d'estimer les volumes qu'il pourra mettre en marché en 1983, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce invite les producteurs à être prudents et à attendre d'avoir leur permis de mise en marché, avant de produire du bois.

Selon M. Marcel Giguère, secrétaire du syndicat, "le contexte économique qui prévaut en 1982 ainsi que les résultats des démarches que le syndicat a réalisées auprès du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources et de la Fédération des producteurs de bois du Québec auront un effet sur les volumes que nous obtiendrons".

Formules à remplir

C'est pourquoi, ajoute M. Giguère "compte tenu de l'incertitude du marché, les propriétaires de lots qui désirent mettre du bois en marché pour 1982, doivent remplir leur formule de demande de contingent de sapin et d'épinette pour 1982 et la retourner au bureau du syndicat".

Comme l'a souligné M. Marcel Giguère, "il est très important que cette formule de demande de contingent soit acheminée avant le 15 octobre, car les demandes qui parviendront après cette date pourront

être refusées".

Advenant qu'il y ait des propriétaires de lots qui n'auraient pas encore reçu leur formule de demande de contingent de sapin et d'épinette pour 1982 et qui désirent mettre du bois en marché, ils doivent communiquer avec le syndicat le plus rapidement possible pour obtenir une

telle formule.

Toujours d'après M. Giguère, "les réponses aux demandes de contingent ne seront rendues qu'au début de l'année 1983, dû au fait que les négociations avec les compagnies de pâtes et papiers ne seront entreprises qu'au cours des mois de novembre ou décembre".

Saint-Anselme songe à un référendum sur la dette du centre sportif

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ANSELME — La tenue d'un référendum est envisagée par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Anselme, dans la circonscription de Bellechasse, en ce qui a trait au paiement d'une partie de la dette du Centre sportif régional Bellechasse-Dorchester Inc., de Saint-Anselme, dont l'hypothèque s'élève à \$400,000, à un taux d'intérêt de 12 pour 100.

C'est à l'assemblée régulière du 4 octobre prochain, a appris LE SOLEIL, qu'on connaîtra d'une façon définitive la position des dirigeants municipaux de la paroisse de Saint-Anselme sur les modalités d'un éventuel référendum et la date à laquelle il sera tenu s'il y a lieu.

Au total, quelque 600 contribuables sont éligibles à se prononcer sur l'implication du conseil municipal de la paroisse de Saint-Anselme dans un conseil intermunicipal de loisirs avec la municipalité du village de Saint-Anselme, advenant que les conseillers soient en faveur de la tenue d'un référendum.

D'ailleurs, il est fort probable

qu'on consultera la population puisque jusqu'ici, cinq conseillers se sont déjà prononcés en faveur de la tenue d'un tel référendum en ce qui a trait au paiement d'une partie de la dette du Centre sportif régional Bellechasse-Dorchester de Saint-Anselme.

Rappelons qu'à l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de la corporation, comme solution envisagée en vue de payer l'hypothèque de l'aréna de Saint-Anselme, on a proposé aux deux municipalités de Saint-Anselme (village et paroisse) l'établissement du pro-rata.

Selon cette proposition du conseil d'administration de la corporation du centre sportif régional, la contribution de la municipalité de la paroisse de Saint-Anselme serait de \$150,601 et répartie de la façon suivante: \$23,490 en 1982, \$45,443 en 1983, \$42,370 en 1984 et \$39,298 en 1985.

Au terme de ces quatre années, il faudrait refinancer l'hypothèque qui, en 1986, serait de \$198,750 à un taux d'intérêt qu'on ne peut déterminer pour le moment.

MRC de la Nouvelle-Beauce

Lettres patentes remises

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE —

Au nom du ministre québécois des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, le ministre de l'Environnement et député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, a procédé dernièrement à Saint-Marie de Beauce à la remise officielle des lettres patentes de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Nouvelle-Beauce.

Ce document qui consacre l'existence légale de la MRC de la Nouvelle-Beauce a été présenté au préfet, M. Pierre-Maurice Vachon, maire de Ville Sainte-Marie, en présence des autres membres du conseil de cette MRC.

Dans une brève allocution, le ministre Adrien Ouellette a rappelé les raisons d'être d'une MRC, les principes généraux de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que les tâches et les défis qui

s'annoncent, pour les mois et les années à venir, en matière d'a-

nénagement dans la région de la Nouvelle-Beauce.

Selon M. Ouellette, "la loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été sanctionnée en novembre 1979 et vise notamment à réunir les villes et les caagnes dans des régions d'appartenance comme la nôtre".

C'est pourquoi, dit-il, une insistance particulière a été portée à la participation des citoyens, puisque ces derniers auront l'occasion de s'impliquer aux diverses étapes des activités de la MRC, comme le prévoit d'ailleurs la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de dire le député de Beauce-Nord.

Le ministre expliqua que dès le début du processus de l'élaboration des schémas d'aménagement, chaque citoyen est informé d'une proposition préliminaire de schéma.

Par la suite, lors d'une étape ultérieure où une version définitive est élaborée, le citoyen reçoit alors un résumé de cette version et participe à une assemblée à ce sujet.



Personnalité sportive

Le sixième éciplendaire du titre de "Personnalité sportive de l'année" à Thetford Mines, est Yves Samson. Ce choix a été divulgué, en fin de semaine dernière, lors du gala des mérites de la Ligue de balle-molle des Calsses pop-O'Keefe.

Exposition sur la maison beauceronne

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'exposition sur l'architecture traditionnelle du Corridor de la Chaudière, qui se tiendra à compter du 30 septembre prochain dans cinq villes de la Beauce, constitue la première réalisation collective de la Société du patrimoine des Beaucerons, qui regroupe maintenant six organismes voués à l'histoire, au patrimoine et à la muséologie.

C'est ce qu'a déclaré M. Pierre Mayrand, président de la Société du patrimoine des Beaucerons, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Joseph, en précisant que les six organismes impliqués dans la réalisation de ce projet sont:

— l'Eco-musée et Centre régional d'interprétation de la Haute-Beauce, de Saint-Evariste; le musée Marius-Barbeau, de Saint-Joseph; le musée Méchatigan (centre d'exposition) de Saint-Georges; la Corporation culturelle Rigaud-Vaudreuil, de Beauceville; le Groupe Inter-paysage, de Courcelles; la Société historique de la Nouvelle-Beauce, de Saint-Marie.

Par cette exposition sur l'architecture traditionnelle du Corridor de la Chaudière, ajoute M. Mayrand, "l'on veut amener les municipalités et les MRC à intégrer dans leur schéma d'aménagement, la conservation des bâtiments anciens".

Aussi, établir une typologie qui permettra de simplifier la connaissance de la maison beauceronne à partir des quelque 2,000 maisons ainsi recensées dont les exemples les plus pertinents et les mieux conservés ont été sélectionnés.

Selon M. Pierre Mayrand "chacun des 33 types de maisons sélectionnés est représenté par un dessin et illustré par des photos prises dans chacune des municipalités de Saint-Georges, Saint-Marie, Beauceville, Saint-Joseph et Vallée-Jonction.

L'horaire de cette exposition est le suivant: Saint-Georges, à Place centre-ville, du 30 septembre au 9 octobre; Sainte-Marie, aux Galeries de la Chaudière, du 21 au 30 octobre; Saint-Joseph, aux Halles du palais, les 4, 5 et 6 novembre; Vallée-Jonction, à la salle de l'OTJ, du 18 au 21 novembre; Beauceville, à Place Beauceville, au 2e étage du 2 au 8 décembre.

Les propriétaires de droits de mine et la Loi 59

La loi sur la révocation des droits de mine et modifiant la Loi sur les mines (Loi 59) est entrée en vigueur le 15 septembre 1982.

L'objectif principal de la Loi 59 est de favoriser une plus grande accessibilité à l'exploration minière et de générer ainsi de nouvelles activités économiques pour le Québec.

Selon cette loi, les droits de mine ne faisant pas partie du domaine public sont révoqués quand ils sont compris:

- dans les concessions de terres faites avant le 24 juillet 1880 et dans les terres concédées en tenure seigneuriale;
- dans les concessions minières accordées avant le 1er juillet 1911.

Exceptions

Le propriétaire ou l'exploitant de droits de mine visés par la loi bénéficie d'un délai de 180 jours, soit du 15 septembre 1982 jusqu'au 15 mars 1983 pour se prévaloir de l'une ou de l'autre des exceptions suivantes:

- les gisements en exploitation avant le 6 mai 1982;
- les gisements qui constituent une réserve nécessaire à la continuité d'une entreprise minière avant le 6 mai 1982;
- les droits de mine liés à une option, un bail ou une promesse de vente avant le 6 mai 1982.

Pour être reconnu comme un cas d'exception, vous avez jusqu'à la fin du mois de février 1983 pour produire une déclaration au registraire en chef des claims ou faire enregistrer une copie authentique d'une option, d'un bail ou d'une promesse de vente au:

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service Permis et baux, Registraire en chef des claims
1620, boulevard de l'Entente Québec G1S 4N6
Tel.: (418) 643-4528

Permis spécial d'exploration en Estrie

Si vous possédez des droits de mine à l'intérieur du territoire de 20 000 km² situé principalement dans la région de l'Estrie, vous bénéficiez d'un délai de 180 jours à partir du 15 septembre 1982 pour obtenir, en priorité, un permis spécial d'exploration. Pour acquiescer ce permis, vous devez faire la preuve que des travaux d'exploration ont été réalisés au cours des dix dernières années précédant le 6 mai 1982.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie
et des Ressources

La Banque Nationale vous offre



Renseignez-vous, il y a un premier prix de \$25 000 plus boni et plus de 600 autres prix à gagner avec les certificats de dépôt de la Banque Nationale.

Pour obtenir un rendement avantageux sur vos épargnes personnelles et participer au concours, il suffit d'investir, du 16 août au 15 octobre 1982, dans les certificats de dépôt de la Banque Nationale, qu'il s'agisse des certificats à taux fixe ou des tout nouveaux certificats à taux variable. Et si vous investissez dans un nouveau certificat à taux variable, vous obtenez deux fois plus de bons de participation.

Demandez tous les détails et le règlement du concours dans nos succursales. Vous y trouverez la combinaison gagnante parce que de vos dépôts... nous autres, on s'en occupe à la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

STORES

HORIZONTALS - VERTICAUX

RABAIS DE

35%

sur stores Bergement

PRELART - TAPIS

DÉCORATION JULIE

59, LANDEVIN, BEAUPORT

661-5210

A.Q.P.F.S.



Me Henri-Louis Fortin, LL.B.

Le Chapitre de Québec de l'Association Québécoise de Planification Fiscale & Successorale de Québec a le plaisir de vous inviter à un souper causerie.

Le conférencier sera Me Henri-Louis Fortin de Lévesque & Stein, avocats de Québec et il traitera du sujet suivant: "Incidents fiscaux des budgets MacEachen sur les conventions d'achat-vente". Le souper aura lieu au Cercle Universitaire, 65, rue D'Auteuil à Québec, le mardi 28 septembre 1982 à 18h00. AHP

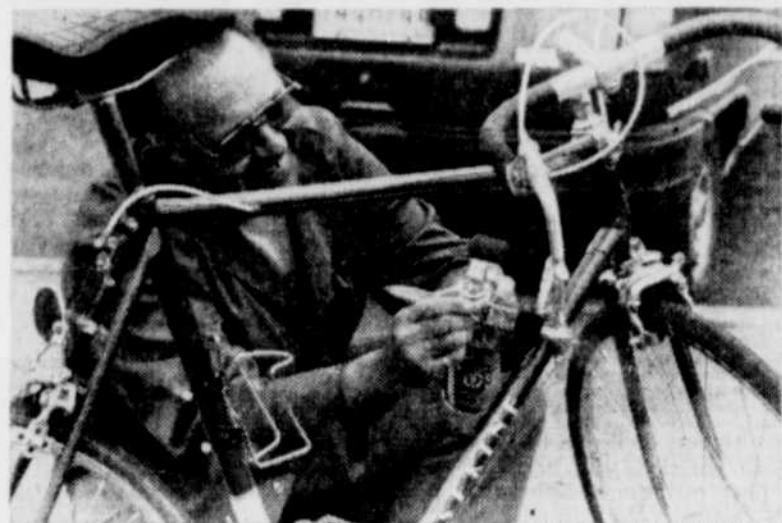
MARIE ÉPOUSE MOHAMMED

par Monique GIGUERE

- 2 -

Les mariages entre Arabes du Maghreb et Québécoises ne sont pas fatalement voués à l'échec. En revanche, les chiffres tendent à démontrer que si Marie fait d'abord un mariage d'amour, Ahmed fait surtout un mariage d'intérêt. Pour être franc, il faut admettre qu'il y a rarement d'amour dans un tantinet d'intérêt ou d'intérêt sans une larme d'amour. Possible après tout, que la recette du bonheur en ménage soit un mélange des deux.

page A-3



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

L'hiver, il faut ranger son vélo!

page C-4



Un circuit fatal a éliminé les Expos

page C-1

jouez au **BINGO SOLEIL**
35 000\$ à gagner

LE SOLEIL

dépôts garantis **13 3/4**
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
692-1221 626-1221

86e année, no 229
52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 28 SEPTEMBRE 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

Un rapport du Congrès américain

Les pluies acides auraient causé plus de 51,000 décès en 1980

WASHINGTON (PC) — Les pluies acides et autres formes de pollution sulfureuse atmosphérique ont été responsables de la mort de plus de 51,000 personnes en Amérique du Nord en 1980, affirme un rapport préliminaire du Congrès américain.

Le rapport du Bureau d'évaluation technique du Congrès s'ajoute au dossier déjà chargé des pluies acides, qui sont responsables, estimation, de la détérioration de l'environnement au Canada et aux États-Unis. Ce phénomène est le résultat du

mélange dans l'atmosphère des émissions industrielles polluantes et de l'humidité de l'air. Les pluies, dont le niveau d'acidité est anormalement élevé, retombent sur les forêts et sur les lacs et peuvent, à terme, tuer toute

vie aquatique et s'attaquer aux arbres.

Dans un long article publié dans le Washington Post et intitulé "La guerre frontalière sur les pluies acides", le ministre canadien de l'environnement M. John Roberts déclare

que le problème constitue "le plus important sujet de discordance dans les relations entre les deux pays".

Cependant, le Conseil sur la qualité de l'environnement de la Maison-Blanche continue d'affirmer, dans une lettre publiée dans le Wall Street Jour-

nal, qu'il est trop tôt pour engager des sommes importantes dans un programme de dépollution. Il estime que d'autres études devront être faites.

Le laboratoire national de Brook-

Voir page A-2, ACIDES

Arrivée demain du Queen Elizabeth 2 au port de Québec

par Guy DUBE

Le Queen Elizabeth 2, ce luxueux paquebot qui avait été affrété par la Marine anglaise pour le récent conflit aux îles Malouines, sera à Québec, demain, de 6h a.m. à minuit.

L'an dernier, le Queen Elizabeth 2 avait amarré aux quais de la Gare maritime, chemin des Foulons. Cette année, les autorités profitent de son passage à Québec pour inaugurer les quais de la pointe à Carcy, dans le vieux port, où le superpaquebot accostera.

Les mêmes autorités ont encore frais à la mémoire les nombreux encombrements de la circulation qu'a occasionnés la visite à Québec de ce mastodonte de la mer: pendant de longues heures, les rues ont été paralysées par les milliers de Québécois qui voulaient

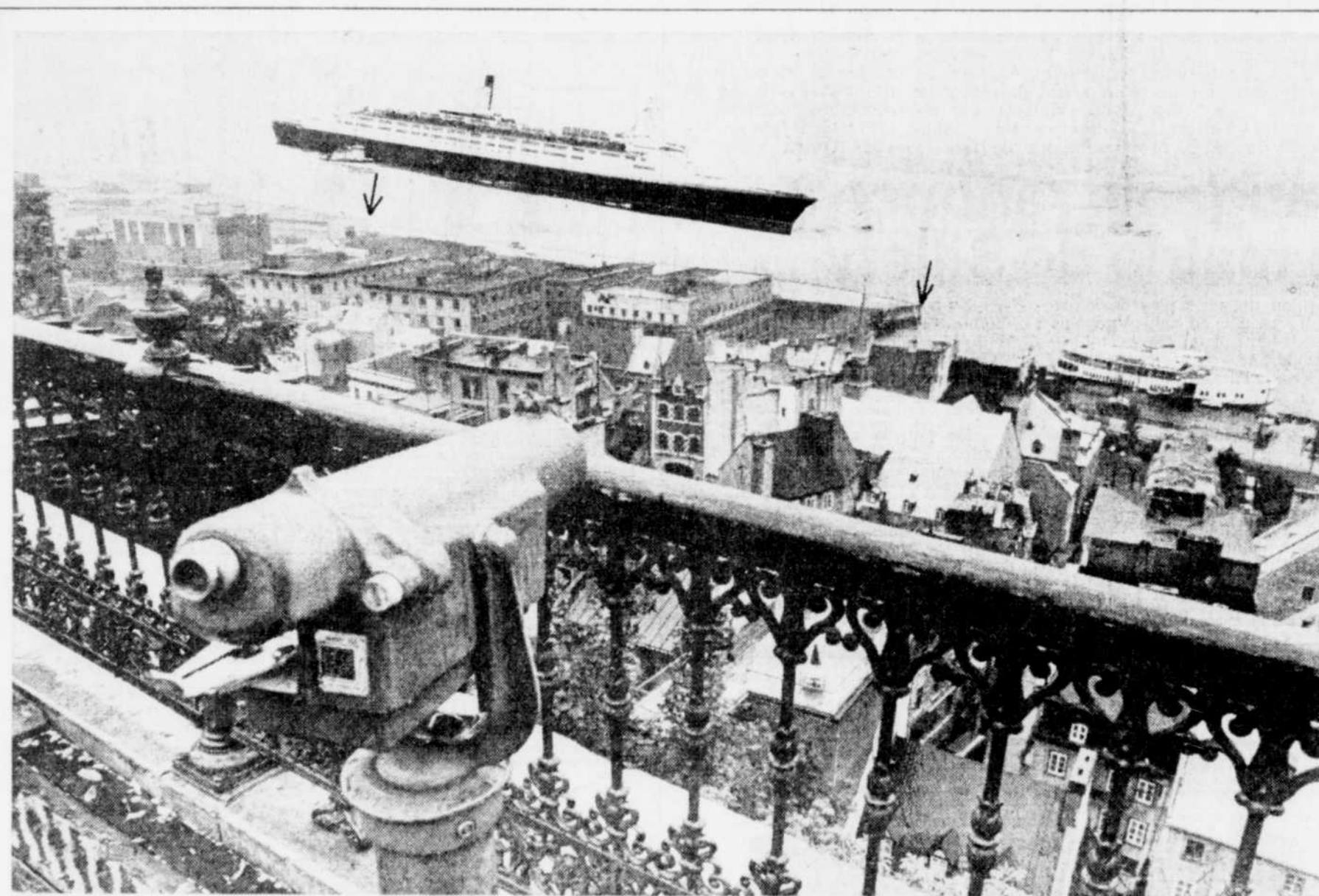
voir de quoi a l'air ce paquebot dont tout le monde parle.

Or, dès demain matin et ce, pour la journée et toute la soirée, la seule façon d'avoir accès aux secteurs de place Royale et du vieux port sera à pied ou par le transport en commun. Les parcours utilisés par les autobus qui se rendent au vieux port sont les numéros 1 et 10 aux heures de pointe et le numéro 1 seulement, en dehors des heures de pointe. Les taxis auront également accès au secteur.

"Advenant une conflagration ou une urgence quelconque, nous ne voulons pas être pris au dépourvu; on doit garder le maximum de sécurité dans tout ce secteur", précisait lors d'une conférence d'information, hier, le di-

Voir page A-2, QUEEN

La fiche technique du paquebot en page A-2



Les flèches indiquent le quai qu'accostera le Queen Elizabeth 2, le quai 22 du vieux port de Québec, demain.

Epargne

Les placements à moyen terme se font avantageux

par Marcel BOUTIN

Les épargnants qui désirent obtenir le meilleur rendement possible pour leur argent devraient examiner la possibilité d'investir une partie de leurs disponibilités dans des placements à moyen terme.

En raison de la baisse actuelle des taux d'intérêt et des perspectives favorables à une nouvelle chute du loyer de l'argent, on peut s'attendre à ce que les épargnants délaissent les placements traditionnels à court terme et investissent à plus long terme pour profiter des taux actuels et se protéger contre une nouvelle chute des rendements.

On peut prendre pour acquis que les rendements disponibles sur les bons du Trésor à 91 jours et à 182 jours, les dépôts à terme à trois et six mois, les obligations à court terme et l'intérêt des comptes d'épargne continueront à baisser au cours des prochains mois, ce qui n'exclut pas évidemment la possibilité d'une remontée temporaire des taux.

Signe indicatif de la déescalade des taux d'intérêt, le rendement moyen disponible sur la dernière émis-

sion de bons du Trésor à 91 jours du gouvernement québécois est tombé la semaine dernière à 13,028 pour 100 comparativement à 17,307 pour 100 le 22 juin dernier. Au cours de la même période, le taux moyen des bons fédéraux d'une durée de trois mois a été ramené de 16,33 à 12,93 pour 100.

Par ailleurs, les comptes d'épargne véritable (sans privilège de chèque) dans les banques ne rapportent plus que 10,50 pour 100 au regard de 13,75 pour 100 vers la fin de juin. Pour ce qui est des comptes d'épargne à intérêt quotidien, leur rendement est passé, au cours de la même période, de 13 à 9,75 pour 100.

C'est au mois d'août 1981 que les épargnants avaient obtenu les plus hauts rendements sur leur argent dans les banques, soit 19 pour 100 sur les comptes d'épargne véritable et 18 pour 100 sur les comptes à intérêt quotidien. A ce moment-là, les certificats de dépôt bancaire comportant un terme de 30 jours rapportaient 22,27 pour 100 en moyenne et les bons du Trésor fédéral d'une durée de trois mois, 20,82 pour 100. En revanche, le

Voir page A-2, PLACEMENTS



Retour à Beyrouth

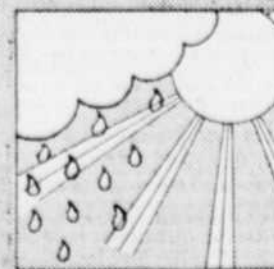
Les "Bersaglieri" italiens, que l'on voit ici à leur arrivée à Beyrouth sous leur casque à plume, sont entrés dans le camp palestinien de Chatila, un des deux sites des massacres de la semaine dernière, en compagnie des soldats français.

page B-1

Sommaire

Annonces classées

Arts et spectacles	D-17 à D-18
Bandes dessinées	B-4 à B-6
Bridge	D-14
Carrières et professions	D-16
Décès	D-18
Economie-finance	D-1 à D-3
Editorial	A-14
Feuilleton	B-6
Information régionale	A-6 à A-8
Monde	B-1 à B-8
Mot mystère	D-15
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	B-6
Page des lecteurs	A-15
Page documentaire	A-13
Patron	D-16
Télévision	B-4



Généralement nuageux avec des éclaircies à Québec, mais des averses dans l'est. Maximum entre 13 et 15.

détails, page D-15

Ile-du-Prince-Edouard

Une majorité accrue pour les conservateurs

CHARLOTTETOWN (PC) — Le Parti progressiste-conservateur de l'Ile du Prince-Edouard dirigé par M. James Lee a conservé le pouvoir, hier, en remportant 22 sièges sur 32 et 53,8 pour 100 des votes, soit un de plus

QUEEN

(Suite de la première page)

recteur de la police de la ville de Québec, M. Robert Vézina.

Ainsi, la rue Saint-André (à partir du carré Parent) ainsi que le boulevard Champlain (à partir de la côte Gilmour) seront fermés à la circulation, tout comme la côte de la Montagne. Seuls les citoyens de ce secteur pourront franchir les barrières installées par les policiers municipaux.

De toute façon, compte tenu des dimensions gigantesques de ce bateau, les points de vue seront tout aussi agréables à partir de la terrasse Dufferin, de la rive sud ou encore des traversiers.

Pour ceux qui auront bien à cœur de s'y rendre à pied ou par autobus, il n'est pas du tout question de penser à aller à bord. Aucun visiteur ne sera admis à bord du Queen Elizabeth 2. Une aire piétonnière en béton, d'une superficie de 60 pieds sur 1.000, vient en effet d'être terminée en vue d'accueillir les visiteurs.

Les autorités portuaires ont prévu environ deux heures de manœuvres relativement difficiles pour faire accoster le géant des mers au nouveau quai numéro 22. Ce quai mesure 1.040 pieds, alors que le Queen Elizabeth 2 a une longueur de 970 pieds. Il ne restera

qu'une marge de manœuvre très mince aux quatre remorqueurs pour aider le paquebot à toucher le quai en douceur, malgré les courants et marée et, s'il y a lieu, le vent.

Selon le poste de pilotage à Québec, si le Queen Elizabeth 2 passe tel que prévu au large des Escoumins, vers 21h ce soir, il devrait être à l'île aux Coudres, entre 2h et 2h30, demain matin.

A cet endroit, le majestueux paquebot pourra être admiré de la rive et de l'île puisqu'il empruntera le chenal situé entre la côte nord du fleuve et l'île elle-même. Il devrait d'ailleurs passer au ralenti à cet endroit.

Si le paquebot poursuit son horaire prévu, il devrait parvenir à la pointe est de l'île d'Orléans entre 4h et 4h30. Il est attendu en face de Québec vers 6h et il doit être à quai à 8h.

Par ailleurs, un autre paquebot transatlantique de luxe, le Sagafiore, battant pavillon norvégien, arrivera lui aussi à Québec demain, mais à 18h. Ce paquebot, un peu moins imposant que le Queen Elizabeth 2, amarrera aux quais du Foulon, à la Gare maritime Champlain. Il repartira jeudi. Le Sagafiore en est à sa deuxième visite à Québec, cette année.

qu'à la dissolution, malgré la défaite du ministre de l'Énergie, M. Barry Clark, aux mains du chef libéral, M. Joseph Ghiz.

Le ton serein de M. Lee semble avoir séduit les citoyens plus que le dynamisme dont faisait preuve le chef libéral.

M. Lee était chef de son parti depuis dix mois, ayant remplacé lors d'un congrès le premier ministre démissionnaire Angus MacLean. Deux semaines plus tôt, les libéraux avaient choisi comme chef M. Ghiz, d'origine libanaise.

Le chef du gouvernement réélu a été le premier élu parmi 67 candidats dans toute la province. Il était resté député de Queens-5. Il s'est dit "très heureux" du résultat. Ses adversaires étaient M. John Richard, libéral, et M. Maurice Darte, du NPD.

Conservateurs et libéraux avaient des candidats dans toute les 32 circonscriptions et le NPD, qui n'a jamais fait élire de député dans cette province, en avait trois pour la forme.

Longtemps membre du cabinet MacLean et militant conservateur de longue date, M. Lee avait 21 députés à la dissolution du 31 août, les libéraux dix, et l'on comptait un siège vacant.

Il a mené une campagne bien tranquille, disant que l'argent manquait pour faire des promesses et qu'il ne pouvait s'engager qu'à administrer du mieux possible en attendant le retour de meilleurs temps économiques. Son parti avait pour slogan "For the Island, For the Times".

La campagne libérale a été bien

différente, M. Ghiz demandant aux citoyens de "Go with Joe" et promettant notamment de réduire et les taux d'intérêt et le coût de l'électricité.

M. Lee a évalué à \$30 millions le coût des promesses libérales qu'il a jugées irréalisables sans hausse de taxes.

Les citoyens de l'I. du P.-E. ont la réputation, méritée ou non, de se laisser plus ou moins influencer le jour des élections par "un p'tit verre" ou des cigarettes. Au quartier général d'un parti, on a dit à un reporter que c'était faux, du moins quant à ce parti. Au même moment, quelqu'un disait au téléphone que tel électeur allait voter pour ce parti si on allait le chercher — avec de quoi boire et des cigarettes.

Au cours des deux dernières semaines, le barbière Robert Broderick a tellement entendu parler des élections qu'il a décidé de faire un sondage. Résultat, le matin des élections: 18 sièges conservateurs et 13 libéraux.

Nouveau-Brunswick

Le résultat des élections en l'I. du Prince-Edouard ne saurait manquer d'influencer les électeurs de la province voisine du Nouveau-Brunswick, dans 15 jours.

Le premier ministre de cette dernière province, M. Richard Hatfield, a fait connaître lundi son programme alors que les 87.400 électeurs de l'I. du P.-E. (sur une population de 125.000) allaient aux urnes. Il espérait ainsi faire la une des journaux à côté de la

nouvelle d'une victoire conservatrice en l'I. du P.-E.

M. Hatfield est le seul chef de parti des deux provinces qui ait jamais auparavant conduit ses troupes dans

une élection. MM. James Lee et Joseph Ghiz ont été choisis l'automne dernier et M. Douglas Young, chef libéral du N.-B., quelques mois plus tard.



Le premier ministre élu de l'Ile-du-Prince-Edouard s'apprête à savourer, avec son épouse, le baiser de la victoire.

Fiche technique

Voici la fiche technique du luxueux paquebot Queen Elizabeth II qui sera en visite au vieux port de Québec, de 6h à 24h demain.

Nom: Queen Elizabeth II

Propriétaire: Cunard Lines Ltd.

Port d'attache: Southampton, Angleterre

Année de construction: 1969

Longueur: 293,53 mètres (970 pieds)

Largeur: 32,09 mètres (106 pieds)

Tirant d'eau: 9,94 mètres (33 pieds)

Tonnage brut: 67.140 tonnes

Moteurs: 4 turbines vapeur accouplées à deux hélices et développant 110.000 chevaux-vapeur

Vitesse de croisière: 25,5 noeuds (47 km/h) ou (29,3 m/h)

Commandant: A.J. Hutchison

Capacité: passagers 1.905 adultes et 65 enfants équipage: 1.050

Actuellement: 1.400 passagers sont à bord ainsi que 900 membres d'équipage

Provenance: New York (parti le 26 septembre, à 18h45)

Destination: New York (arrivera le 3 octobre, à 08h), via la rivière Saguenay et le port de Newport

Couleur: la coque du paquebot est maintenant peinte de couleur gris perle.

Le SFPQ serait prêt à négocier une baisse de salaire

MONTREAL (PC) — Le quotidien Le Devoir affirme aujourd'hui que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) s'apprête à accepter une négociation portant sur la réduction des salaires pour 1982, comme le souhaite le gouvernement depuis avril.

Une résolution adoptée à l'unanimité par le comité de négociations de ce syndicat est actuellement en discussions dans les diverses instances du SFPQ. Si

cette position était entérinée, une première brèche serait ainsi créée dans le front syndical des secteurs public et parapublic où on a jusqu'ici fermement refusé de discuter de réduction des salaires.

C'est le printemps dernier que le gouvernement avait demandé aux syndicats de rouvrir les conventions collectives. Québec se proposant de récupérer \$521 millions en réduisant les augmentations de salaires

prévues pour la dernière partie de 1982. Devant le refus des syndicats, il a fait adopter par l'Assemblée nationale la loi 70 qui décrivait les réductions de salaires pour les trois premiers mois de 1983. On allait alors chercher en trois mois ce qu'on avait voulu aller chercher en six mois.

Ainsi, à la SFPQ, sans négociation, le salaire moyen de ces cotisants, de \$282,44 à la fin de décembre, passerait à \$227,50 en janvier, février et mars.

Vaugois renonce à la mairie de Sillery

Qu'on ne parle plus de la candidature possible de Denis Vaugois à la mairie de Sillery, encore moins à Pointe-du-Lac.

C'est la constatation à laquelle il faut en venir après avoir parlé, hier soir, à tour de rôle avec l'ancien ministre, à son bureau de Trois-Rivières et avec sa femme, à la maison du couple à Sillery.

Dans le cas de Sillery, cela fait plusieurs semaines que le député péquiste avait lâché le ballon d'essai. Il a confirmé définitivement, hier soir, au SOLEIL, que ce projet ne tient plus depuis que le conseiller Robert Giroux a confirmé qu'il sera candidat contre le maire Charles-H. Blais.

En ce qui concerne la possibilité d'une candidature à la mairie de Pointe-du-Lac, la femme du député trouve "que c'est la meilleure que je n'ai jamais entendue au sujet de mon mari en 22 ans".

De fait, la nouvelle a été entendue au bulletin de fin de journée à Radio-Canada. Interrogé au sujet de ce "scoop", le député a dit qu'il avait "essayé de faire une blague et qu'on ne l'y reprendrait plus". J'ai fait un clin d'oeil au gars et j'ai dit "Peut-être bien à Pointe-du-Lac"... il a pris ça pour du cash, grognait l'ancien ministre en se demandant un peu comment arranger ça, en soirée hier.

PLACEMENTS

(Suite de la première page)

taux moyen des prêts hypothécaires ordinaires à cinq ans atteignant un sommet inconnu auparavant (21,46 pour 100).

Plusieurs firmes de conseillers en placement recommandent à leurs clients de modifier la composition de leur portefeuille pour y inclure des obligations à moyen terme et des certificats de placement d'un an à trois ans.

Toutefois, en raison de la grande instabilité des taux d'intérêt au cours des deux dernières années et de l'augmentation importante des déficits gouvernementaux qui menace de perturber le marché des capitaux, il semble prématuré de conseiller aux épargnants d'immobiliser leurs fonds pour une période aussi longue que 20 ans.

Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt a incité les maisons de courtage à recommander à leurs clients une plus grande participation sur les

marchés boursiers. Ceux-ci n'ont pas tardé à réagir et leurs achats ont poussé les indicateurs boursiers à des niveaux inconnus depuis plusieurs mois.

Toutefois, les marchés ont perdu du terrain ces derniers jours face à un mouvement de prises de bénéfices. Il fallait s'attendre à un repli des cours à la suite du rebondissement spectaculaire enregistré depuis la mi-août (hausse de plus de 140 points de l'indice des industrielles de Dow Jones à la Bourse de New York).

Hier, les différents marchés ont évolué sans orientation précise. Les cours se sont relevés en fin de séance après avoir marqué des reculs peu importants en matinée. En fermeture, l'indice DJ s'inscrivait à 920,90 en hausse de 1,38 point, tandis que la moyenne de 300 titres à la Bourse de Toronto déclinait de 1,77 point à 1.635,27.

ACIDES

(Suite de la première page)

haven, qui a effectué les recherches spécifiques sur les effets des polluants sulfurés sur la santé humaine, admet que sa méthode n'est pas sûre "mais c'est la meilleure à l'heure actuelle" précise-t-il.

M. George Rejhon, chargé des questions environnementales à l'ambassade canadienne, explique que le lien établi entre la pollution atmosphérique et le taux de mortalité est statistique, et qu'il ne constitue pas un lien causal prouvé.

"Il n'existe pas de certificat de décès qui impute aux pluies acides la responsabilité de la mort".

Toutefois, le rapport établit une relation directe entre le nombre de décès dû à des maladies respiratoires et les régions où l'indice de pollution atmosphérique est plus élevé.

57.000 victimes par an

L'étude conclut que le nombre des victimes des pluies acides sera de 57.000 par année vers la fin du siècle si le niveau actuel d'émissions industrielles polluantes se maintient, particulièrement au Canada et dans le nord-est des États-Unis. Une réduction de 30 pour 100 de la pollution abaisserait ce nombre à 40.000 par an.

Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario mènent actuellement une campagne de publicité pour convaincre les Américains de la nécessité de réduire l'émission d'oxydes sulfurés, qui proviennent en grande partie des centrales thermiques au charbon du nord-est des États-Unis.

Mais cette publicité semble avoir peu d'impact sur le gouvernement américain qui, par la voix du président du Conseil pour la qualité de l'environnement, continue de s'opposer au resserrement des normes anti-pollution.

De son côté, l'ambassadeur canadien à Washington propose de ré-

duire de moitié les émissions de bioxyde de soufre et d'oxyde d'azote d'ici 1990.

Le Congrès doit débattre de la question, mais il est peu probable qu'il le fasse avant le renouvellement des Chambres, le 2 novembre.

Le Sénat a déjà rejeté une tentative de l'administration pour assouplir certaines normes anti-pollution. En juillet, un comité du sénat a approuvé un amendement visant à donner des dents aux mesures prises pour combattre les pluies acides.

L'amendement est bloqué par un comité de la Chambre des représentants.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de lundi)

1-4-2-5

Numéro Boni:

179871

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30

647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

camelots demandés

étudiants / étudiantes



Faites des profits substantiels en distribuant LE SOLEIL

Quelques secteurs disponibles dans:

SILLERY

ST-MICHEL DE SILLERY

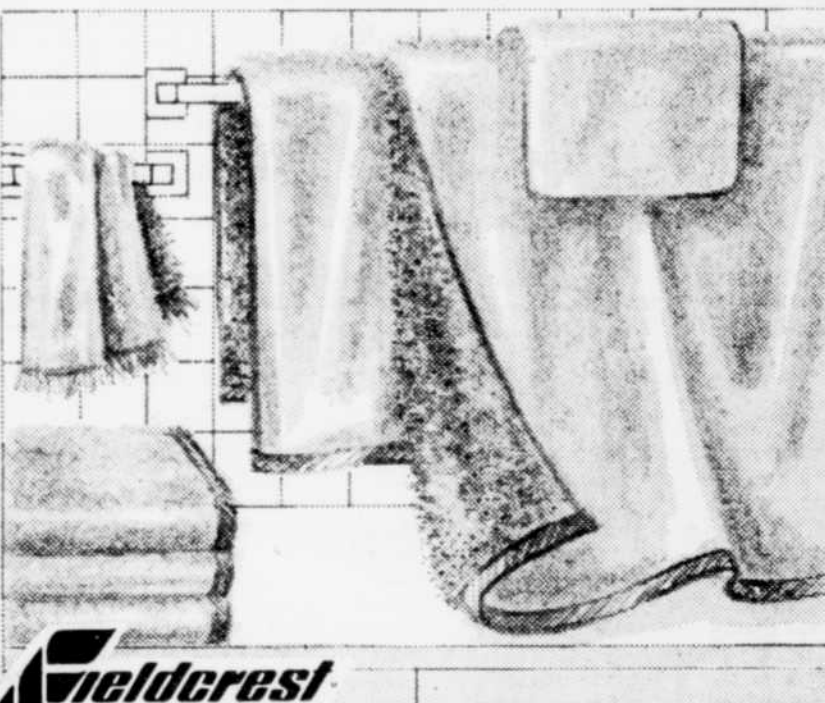
LE SOLEIL

647-3333 — 872-8063

à la lingère. . .

vente d'automne

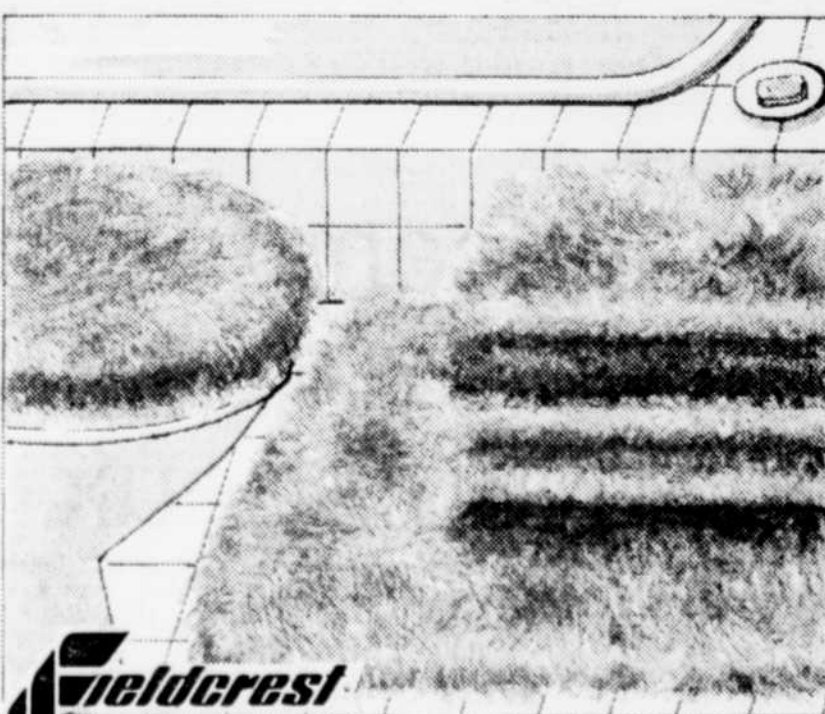
la mode. . . la qualité. . . la garantie simons. . .



vente serviettes « Lustre » 14.99
bain rég. 21.00

Lustre... c'est la douceur veloutée de la ratine fine velours 90% coton, 10% polyester d'un côté et de l'autre c'est l'absorption de la ratine 100% coton, combinées à la richesse de chacun des coloris. . . écarlate, marine, malachite, rose poudre, pêche, argent, gris fumé, champagne, noir, noyer.

main	rég. 14.00	spécial 9.99
débarbouillette	5.50	3.99
invites	5.50	3.99



vente tapis de bain « Royal Velvet »
50 cm x 86 rég. 28.00 spécial 20.99

luxe et raffinement pour la salle de bain. . . Fieldcrest vous propose ses accessoires à coordonner aux coloris de vos serviettes. endos du tapis antidérapant, entièrement lavable.

61 cm x 92	rég. 30.00	spécial 21.99	couvre-abattant régulier 12.50	8.99
68 cm x 122	50.00	36.99	universel 15.00	10.99

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

Chasse aux phoques Ottawa prêt à défier la CEE

par Florent PLANTE

Après dix ans d'une lutte acharnée de la part de certains mouvements écologiques internationaux contre la chasse annuelle des phoques du Groenland, voilà que la bataille risque de prendre une ampleur inégale.

Dans certains pays de la Communauté économique européenne (CEE), particulièrement au Royaume-Uni, le lobby écologiste international prépare une grande campagne de boycottage de produits canadiens de la pêche.

A Ottawa, en fin de semaine, les responsables de la chasse aux phoques au ministère des Pêches et des Océans ont répliqué. Ils affirment que ni ces mouvements écologiques ni les politiciens européens ne réussiront à intimider le Canada.

Vendredi de la semaine dernière, le Vancouver Sun affirmait que le boycottage européen pourrait inclure des mesures aussi draconiennes que d'empêcher le débarquement dans les ports européens de stocks de produits canadiens de la mer. En même temps, dans plusieurs grands quotidiens européens, des espaces publicitaires enjoignent les consommateurs à ne plus acheter de saumon de la Colombie-Britannique.

Cette offensive publicitaire, appuyée en filigrane par la décision de la Commission européenne, organisme administratif de la CEE, de recommander à ses pays membres de placer les phoques sur la liste des espèces en danger, inquiète sérieusement le secteur de la pêche canadienne.

Les répercussions sur l'industrie canadienne dépendront de la coopération des Européens au boycottage. Cela nous inquiète, a admis M. Garnet Jones, président de l'Association des pêcheries de Colombie-Britannique.

Leblanc sollicite l'appui du Québec

Le ministre canadien des Pêches et des Océans, M. Roméo Leblanc, a dit, hier, au SOLEIL, que la campagne de dénigrement de la chasse, laquelle revient à chaque automne, n'est à proprement parler encore que dans la tête de ses concepteurs.

Un de ceux-là est Stephen Best, coordonnateur au Canada pour le "International Fund for Animal Welfare" (Fond international pour le bien-être et la protection des animaux).

M. Leblanc a rappelé que le Canada, à la suite de la décision de la commission administrative de la CEE de suggérer le décret qui inclurait les phoques du Groenland comme espèce menacée, a proposé deux études sérieuses et indépendantes.

La première, supervisée par la Commission internationale d'études sur les espèces menacées d'extinction, évaluerait avec le plus d'exactitude possible l'état des stocks de phoques. Le Canada est prêt à se fier aux conclusions que tireront ces scientifiques sérieux, affirme M. Leblanc.

La deuxième étude, menée elle aussi par des spécialistes internationaux neutres, pourrait étudier les aspects pathologiques inhérents à la chasse elle-même, à savoir si elle se fait selon les normes "humaines" généralement ac-

ceptées par la communauté internationale.

Nous attendons des rapports sur ces études, a poursuivi le ministre. Pour ce qui est de cette campagne apparemment virulente qu'on déclenche bientôt en Europe, M. Leblanc préfère attendre pour voir les résultats. Il a dit ne vouloir faire aucun lien entre l'achat ou non par les Européens des peaux de phoque et les ententes Canada-CEE, concernant les produits de la pêche et les contingents accordés par le Canada aux flottes européennes qui viennent dans le 200 milles. M. Leblanc a laissé entendre qu'Ottawa étudierait plutôt le dossier en regard des accords du GATT si un boycottage évident et néfaste advenait en Europe.

Vis-à-vis de cette offensive, les hauts fonctionnaires des pêches à Ottawa laissent planer une éventuelle réplique énergique du Canada, si jamais le boycottage s'avérait efficace. Les pays étrangers qui ont accès à des contingents de pêche dans la zone canadienne de 200 milles pourraient peut-être s'en mordre les pouces. Ottawa pourrait leur couper net l'accès à nos eaux.

Une fois de plus, dans cette campagne annuelle qui débute toujours en automne, Ottawa doit supporter l'odieuse d'un club écologiste international qui met systématiquement en doute le sérieux des travaux scientifiques canadiens sur l'état de la population des phoques du Groenland.

Selon les spécialistes canadiens, les commissions administratives de la CEE sont lasses de supporter cette lutte fanatique de certains groupements écologiques. Elles savent que si la CEE décrétait que les phoques du Groenland sont en danger, cela nuirait à une industrie canadienne importante dans des régions économiquement faibles, mais cela aurait pour avantage de faire taire ces lobbyistes vociférants.

Actuellement, selon Ottawa, le troupeau de phoques du Groenland montre une population de 2 millions d'animaux, comparativement à 1,3 million au début des années 1970.

Depuis quelques années, les contingents de chasse accordés aux Madeirots ainsi qu'aux Terre-Neuviens se situent autour de 186,000 captures par an, dont 24,000 aux Norvégiens. Le troupeau de phoques à capuchon est évalué à 100,000 bêtes. Canadiens et Norvégiens se partagent un contingent de captures de 15,000 bêtes annuellement.

ceptées par la communauté internationale.

Nous attendons des rapports sur ces études, a poursuivi le ministre. Pour ce qui est de cette campagne apparemment virulente qu'on déclenche bientôt en Europe, M. Leblanc préfère attendre pour voir les résultats. Il a dit ne vouloir faire aucun lien entre l'achat ou non par les Européens des peaux de phoque et les ententes Canada-CEE, concernant les produits de la pêche et les contingents accordés par le Canada aux flottes européennes qui viennent dans le 200 milles. M. Leblanc a laissé entendre qu'Ottawa étudierait plutôt le dossier en regard des accords du GATT si un boycottage évident et néfaste advenait en Europe.

Enfin, toujours en regard du dossier, M. Leblanc a dit que lors de sa rencontre avec le ministre québécois responsable des pêches, M. Jean Garon, il a demandé à ce dernier de se pencher sur le dossier de la chasse aux phoques aux îles de la Madeleine et peut-être de soutenir la position d'Ottawa, en France particulièrement. "Il me semble que cela cadrerait bien dans l'orientation autonomiste du peuple québécois que le gouvernement de la province veuille se donner en matière de politique étrangère", a conclu M. Leblanc.



Mariages de raison, mariages d'intérêt, mariages de convenance... mais le mariage d'amour existe toujours.

Le Soleil, Gilles Lafont

Un mélange d'amour et d'intérêt

MARIE ÉPOUSE MOHAMMED par Monique GIGUÈRE

Si un seul cas suffit, eh bien oui, il existe le mariage de convenance! Mais il n'est ni forcément blanc, ni nécessairement lucratif.

Bien mieux. C'est parfois un geste entièrement gratuit posé par l'une des parties. Ce qui fait qu'il serait sans doute plus juste dans certains cas de parler de mariage de complaisance plutôt que de convenance, un seul des conjoints y trouvant indiscutablement son intérêt.

Il en est une Québécoise qui s'est "complue" à jouer ce jeu-là. Délibérément, sciemment, elle a convolé avec un Algérien sans emploi, dont le visa était sur le point d'expirer, afin de l'aider à immigrer. Soulagé de ne pas être forcé de partir contre son gré, "Ahmed" a défait ses malles, trouvé du travail et deux ou trois ans après le "coup monté", les deux "complices" n'ont pas cessé de s'apprécier. Mais, comme il fallait s'y attendre, ils ne vivent plus ensemble.

Le plus éphémère des mariages contractés pendant la période étudiée par LE SOLEIL n'a duré que 12 jours. L'époux a passé sa nuit de nocces avec les copains tunisiens et n'a couché que trois nuits dans le lit conjugal. Un cas extrême, dirait-on. Et avec raison!

Dans un autre cas de divorce, le mariage a duré moins de 18 mois pendant lesquels la femme a assumé seule les frais du ménage. Tout son salaire y a passé, si bien qu'au moment même où "il" acquiesce au droit d'exercer sa profession au Canada, le divorce s'imposait comme seule solution possible à une union orageuse. "Elle" se retrouve seule aujourd'hui, fauchée, paumée, désenchantée et presque désespérée.

Du flair

Outre les 41 cas de mariages dont trois suivis de divorces, LE SOLEIL a relevé, lors de son enquête, trois demandes d'annulation, deux par la femme, l'une la veille du mariage et l'autre neuf jours avant, et la troisième

prolongation du permis de séjour de ce dernier. "Je n'ai jamais été aussi humiliée de ma vie", raconte-t-elle l'air embarrassé, encore un peu honteux.

Même si elle comprend mieux à présent la perplexité et les réticences des agents d'immigration devant de si soudaines amours, à accorder des prolongations de séjour, elle leur pardonne néanmoins difficilement de l'avoir envoyée "virer" inutilement à New York, sous prétexte qu'il serait préférable pour l'État de son cœur de se procurer un beau visa tout neuf du consulat du Canada là-bas.

Ces deux Québécoises ne sont pas "noues". Elles étaient conscientes que les sentiments qu'elles inspiraient à leur "futur" n'étaient pas dépourvus d'intérêt. Mais comme on s'accroche au rêve, elles ne pouvaient s'empêcher de croire à l'amour... un tout petit brin d'amour.

Rien n'indique dans les données recueillies pendant l'enquête que les mariages entre Arabes du Maghreb et Québécoises sont fatalement voués à l'échec. Deux Québécoises au moins ont affirmé, au cours de conversations téléphoniques, qu'elles filaient le parfait bonheur avec leur "musulman de mari". Néanmoins, toutes deux étaient encore seuls soutiens de famille plus de deux ans après leur mariage.

En revanche, les chiffres tendent à démontrer que tandis que Marie fait un mariage d'amour, Ahmed fait avant tout un mariage de raison et d'intérêt. Pour être franc, il faut admettre qu'il y a rarement d'amour sans un tantième d'intérêt ou d'intérêt sans une larme d'amour.

Possible, après tout, que la recette du bonheur en ménage soit un mélange des deux.

Demain: Un moyen qui n'est pas infallible

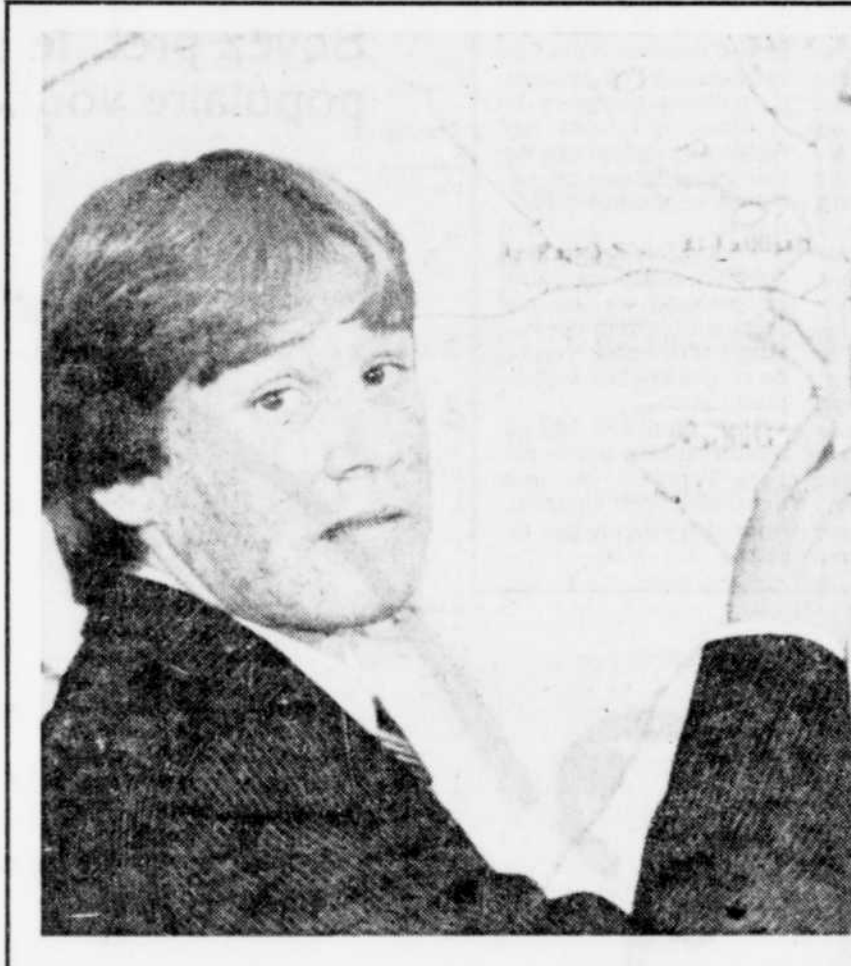
L'ex-otage Guy Boisvert se raconte

CALGARY (PC) — Les rebelles kurdes qui ont détenu en otage pendant presque cinq mois Guy Boisvert, de Le Gardeur, dans les montagnes irakiennes, ont traité celui-ci comme un des leurs, participant même à une fête donnée à l'occasion de son 23e anniversaire de naissance.

M. Boisvert, revenu au Canada il y a huit jours, a raconté, au cours d'une conférence de presse à Calgary, comment ses compagnons de détention, Michael Powell, de Grande-Bretagne et Renaldo Franceschi, un Américain toujours aux mains des Kurdes, s'étaient arrangés pour organiser cette fête du mieux qu'ils avaient pu.

Quant à Guy Boisvert, il a affirmé que "même s'il est difficile de devenir amoureux de ses ravisseurs", sa détention de 142 jours lui avait acquis un grand respect pour les rebelles kurdes et leurs revendications d'indépendance formulées déjà depuis plusieurs siècles.

"Ils m'ont permis de bien comprendre leur situation" dit-il, calme et semblant bien portant.



PC

Prison pour un chef du KKK

TORONTO (PC) — Alexander James McQuirter qui s'est proclamé le grand chef de la secte canadienne du Ku Klux Klan a été condamné à une peine de prison de deux ans, pour avoir conspiré afin de renverser le gouvernement de la petite île antillaise de Dominique.

Il a été mis en accusation, en février dernier, à la suite d'une enquête de 10 mois, menée conjointement par la Sûreté provinciale de l'Ontario, la police de Toronto et la GRC.

BUREAUX A LOUER

—DE 400 à 2.400 P.I. CA.
—1 MOIS GRATUIT
—STATIONNEMENT
681-8139

FONDS
DISPONIBLES \$\$\$
Premières et deuxième
hypothèques
□ résidentielles
□ commerciales
□ industrielles
□ Achat créances
hypothécaires
651-2372
MAURICE HURTUBISE
courtier

Pour avoir bonne allure
soignez votre coiffure

Confiez votre chevelure
aux experts-coiffeurs Allure

Le Groupe Allure...
pour vous donner
fière allure

LE GROUPE
ALLURE

UN RENDEZ-VOUS AVEC LA BONNE FORME PHYSIQUE

NOUS VOUS GARANTISSONS

Une grande amélioration de votre FORME PHYSIQUE dès la troisième semaine de votre programme (et ça à raison de 3 séances de 30 minutes par semaine)

Centre de
conditionnement
Nautilus inc.

CENTRE LEBOURGNEUF, 4500, des Grands, Charlesbourg

628-7524

CENTRE DU VALLON, 1977, Place-Côté, Duberger

527-7776

MAINTENANT DANS
DES LOCAUX AGRANDIS

HORAIRE SPECIAL
POUR LES "LEVE-TÔT"

APPELEZ
DÈS MAINTENANT
POUR UN ESSAI
GRATUIT!



LES RÉGIONS

Cooprix de Lévis et Saint-Jean-Chrysostome Mesures afin de surmonter les difficultés financières

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — La Coopérative régionale des consommateurs de Pointe-Lévy vient d'adopter plusieurs mesures devant lui permettre de terminer l'année sans déficit.

Ses 71 employés travaillant aux Cooprix de Lévis et de Saint-Jean-Chrysostome (dont 40 sont à temps partiel) ont accepté, la semaine dernière, un gel des salaires, bien que leur contrat de travail prévoyait une augmentation de 10 pour 100. Le gel des salaires est pour une période d'une année.

Au seul chapitre des salaires, la coopérative compte ainsi économiser environ \$100,000, a mentionné au SOLEIL, hier, le président du conseil d'administration, M. Marcel Girard.

Les administrateurs de la Coopérative des consommateurs de Pointe-Lévy ont dû élaborer en effet plusieurs autres formules en vue de surmonter des difficultés d'ordre économique. Car les ventes ont diminué, particulièrement à Saint-Jean-Chrysostome, et ce qui est le plus marquant, cette coopérative doit perdre près de \$58,000 dans la faillite de la Fédération des magasins Coop, soit le montant qui devait lui revenir en escompte sur les achats.

Avant de demander un gel des salaires aux employés, le conseil d'administration a d'abord diminué les deux postes d'agents d'information, ce qui représentait une dépense annuelle de \$25,000.

Une quarantaine de personnes bénévoles collaborent avec le comité de relance, en entreprenant, cette semaine, une expérience qui consiste à communiquer par téléphone avec chacun des 800 membres pour les informer des achats avantageux de la semaine.

"Nous avons constaté que les consommateurs sont assaillis par des

cahiers publicitaires de toutes sortes; nous avons donc cherché quelque chose pour attirer l'attention", dit le président Marcel Girard, en signalant que cette expérience d'un mois doit aussi être entreprise bientôt à Lévis.

Car la Coopérative des consommateurs de Pointe-Lévy maintient le principe des vases communicants. Le Cooprix de Saint-Jean-Chrysostome n'a pas encore réussi à faire ses frais, deux ans après son ouverture; mais celui de Lévis est rentable heureusement. Celui-ci aura dix ans, en octobre. Les administrateurs sont à préparer un programme spécial d'activités pour souligner cet anniversaire.

Stratégie publicitaire

Un autre moyen de redresser la situation consiste en une stratégie publicitaire. Les dirigeants de cette coopérative veulent contrer une nouvelle politique des gros marchés d'alimentation, qui donnent à leurs clients un bon d'escompte sur l'essence. Pendant 39 semaines, chacun des deux Cooprix de la rive sud donnera en prix de participation, hebdomadairement, deux billets d'admission aux joutes des Nordiques.

A Saint-Jean-Chrysostome, un

Sainte-Catherine offre \$7,500 dans l'esprit de Corvée-habitation

par
Isabelle JINCHEREAU
(collaboration spéciale)
SAINTE-CATHÉRINE

THÉRINE — Lancement hier à Sainte-Catherine d'un programme municipal de subvention à l'habitation.

L'habitation établisant, pour la période du 1er octobre 1982 au 1er juillet 1983, un fonds de subvention de \$7,500, puisé à même le fonds général, pour stimuler la construction domiciliaire dans la localité de 3,333 habitants.

Adopté par voie de règlement à la prochaine assemblée du conseil, le 4 octobre, le projet prévoit l'octroi d'une subvention de \$750, jusqu'à épuisement des fonds, à toute personne qui demandera un permis de construction pour une résidence unifamiliale ou bifamiliale isolée, construite sur les rues publiques munies de services. C'est donc dire que la chance sourira aux 10 premiers participants.

Pour être éligible, le citoyen devra présenter sa demande de permis entre le 1er octobre 1982 et le 1er juillet 1983; la construction devra dé-

biter avant le 3 juillet 1983 et le certificat d'occupation du bâtiment devra être délivré avant le 31 décembre 1983.

Le programme s'applique à toute personne éligible ou non aux programmes gouvernementaux actuels mais demeure conditionnel à son approubation par le ministère des Affaires municipales, ce qui ne devrait pas poser de problème. La subvention de \$750 sera payée en un seul versement dans les 30 jours de l'émission du certificat d'occupation par l'inspecteur en bâtiment. Une fois le fond du baril atteint, le conseil municipal n'exclut pas la possibilité de renflouer la réserve pour les années 1984, 1985 et 1986, si la loi 82 se maintient jusqu'au 1er juillet 1986 et si les résultats du projet s'avèrent concluants.

Selon le maire Paul-Guy Boucher, ce projet, créé dans l'esprit de la loi 82, instituant la corvée-habitation, devrait inciter les jeunes couples à s'installer à Sainte-Catherine, consolider les emplois, attirer ou rentabiliser les in-

Les métallos dénoncent l'absence de responsabilité sociale de Sidbec-Normines

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — C'est un rappel à l'ordre sans équivoque sur les responsabilités sociales d'une entreprise que vient d'adresser le Syndicat des métallos à l'endroit de la direction des ressources humaines de Sidbec-Normines.

En effet, dans un communiqué de presse qu'il vient d'émettre, le Syndicat des métallos s'étonne que la filiale de Sidbec n'ait pas prévu de primes de départ à l'intention de ses employés syndiqués licenciés mais que de telles primes soient payées à ses employés cadres.

Le Syndicat des métallos s'étonne aussi que l'entreprise attende l'avis formel du ministère provincial du Travail pour mettre sur pied un comité de reclassement à l'intention des quelque 90 travailleurs qui viennent d'être licenciés.

Mme Solange Esaiambre et M. Guy Bellemare, respectivement présidente de la section syndicale des employés de soutien et président de la section syndicale des employés à l'heure, notent: "Il est du devoir social de n'importe quelle compagnie de maximiser les efforts afin d'atténuer l'impact d'une mise à pied et Sidbec-Normines, en tant qu'entreprise d'E-

tat, devrait être à l'avant-garde dans ce domaine".

Il précise encore: "Il est inconcevable qu'une compagnie comme Sidbec-Normines vienne s'engager sur un comité de reclassement simplement parce qu'elle y est contrainte par la loi. Cela dénote une attitude de "je m'en foutisme" inacceptable".

Avertissement

Qualifiant de monstrueux le fait que Sidbec-Normines verse des indemnités de licenciement à ses employés cadres mais pas à ses employés syndiqués, les deux responsables syndicaux avertissent: "Le syndicat n'accepte pas cette attitude et entend bien réclamer ces indemnités de départ, de même qu'il entend soulever au comité de reclassement toute la question des prêts hypothécaires consentis par Sidbec-Normines au moment de l'embauche de plusieurs employés".

Le Syndicat des métallos prévient, enfin, qu'il saura se montrer vigoureux et ferme dans son attitude sur toutes les questions relatives aux mises à pied intervenues chez Sidbec-Normines et souhaite que la filiale de Sidbec adopte une position de responsabilité sociale dans ce dossier.

Mariage de raison entre CFLS et CJVL

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Radio Etchemin Inc., propriétaire de la station CFLS à Lévis, est en voie d'acquiescer CJVL de Sainte-Marie-de-Beauce. Tout ce qu'il manque pour compléter la transaction est son acceptation par le CRTC, a confié au SOLEIL, hier, M. Pierre Picard,

sera à l'image des aspirations de la région qu'elle dessert, avec un service d'information encore plus adéquat et une administration qui sera orientée sur les intérêts de la communauté.

Pierre Picard a dit aussi clairement: "CJVL ne sera pas une réplique de CFLS. La station de Sainte-Marie va se développer en fonction des besoins des Beaucerons".

Le défi emballe déjà Mario Paquin, qui est adjoint à la direction des programmes à Lévis, depuis 1975, et qui sera en place à Sainte-Marie à compter du 4 octobre. Jacques Vachon, l'actuel directeur de CJVL restera dans l'équipe. Les mots équipe et services communautaires reviennent souvent dans le vocabulaire de Mario Paquin et de Pierre Picard.

306,000 auditeurs

CFLS et CJVL totalisent 306,000 auditeurs, selon les derniers sondages des BBM: 265,000 dans la région de Lévis-Québec et 41,200 sur le territoire englobant Sainte-Marie.

CFLS est le numéro deux dans le Québec méridional. Tout le monde se pose la question: CHRC restera-t-il le numéro un, après le départ d'André Arthur? Le BBM commence ses sondages d'automne et il n'est pas nécessaire de dire à quel point les résultats sont attendus.

Avec sa musique contemporaine, CFLS demeure unique au Canada français. Pierre Picard en est fier, comme il est fier de l'équipe des 39 personnes qui l'entourent à Lévis. Il se souvient qu'à son arrivée, en 1974, CFLS n'avait que 13 employés, 39,000 auditeurs et une puissance de 250 watts.

"A Sainte-Marie, le potentiel n'est pas le même, mais il existe et il sera intéressant de le développer", déclare M. Picard, en parlant du défi qu'il veut de confier à Mario Paquin. "Nous allons faire une étude du marché du disque sur le territoire, pour que CJVL aie son propre palmarès".



directeur général à CFLS depuis 1974 et lui-même originaire de la Beauce.

Les stations CFLS et CJVL, diffusant respectivement sur les fréquences 920 et 1360, ont toutes deux une puissance de 10,000 watts. Une entente vient tout juste d'être conclue entre les propriétaires des deux stations. La demande au CRTC doit être achevée aujourd'hui.

"C'est un mariage de raison", a commenté Pierre Picard, en expliquant que la station beauceronne a encore un bon potentiel à développer et que celle de Lévis, dont la clientèle déborde déjà considérablement vers la Beauce, dispose de ressources qui pourront être très utiles au développement d'une station radiophonique qui sera quand même particulière à la Beauce.

La station CJVL est encore jeune; il lui faut se donner une identité. CFLS, d'affirmer Pierre Picard, veut bien élargir son rayon d'action, mais elle veut surtout que la radio de la Beauce ait sa propre identité. CJVL restera autonome et

25% SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

- Matériel d'artiste
- Cadres de métal
- Verres sans reflet
- Tableaux de Claude Ficher
- Marie Loberge
- Paul Brien
- Tapisseries de Gisèle Trohier
- Enlums sur cuivre de Clément Rodrigue
- Séraphiques de René Richard
- Reproductions de Jean-Paul Lemieux
- Et plusieurs autres...

Le "Chevalet" inc.
Centre d'achat
Place Laurier 651-3183

Epargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers

- Refrigerateurs
- Cuisiniers
- Laveuses et sècheuses
- Ameublements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Sécheresses
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727. Mise de côté. Modes de paiement, à désirer.

Paul Robitaille inc.
504, La Canadière — 529-9488

Surveillez la promotion
"LOTO BEAUTE"
bientôt pour vous au
salon la Toison d'Or inc.
318, rue St-Olivier
523-2544

Nous sommes dépositaires des produits MQ et nous vous offrons toujours le même excellent service.

Une collaboration de la maison Ulric Bédard Ltée, de la compagnie Hélène Curtis et de Télé-Capitale Ltée.

le manteau bien de son temps importé de France

A prévoir pour les premiers froids, l'indispensable manteau qui est de toutes les sorties! Le plus typique est en laine enrichie de mohair, droit mais largement douillet, aux pans arrondis et non doublé (tellement plus léger!). La façon de le porter: sous sa veste anti-manches! De 6 à 12, taupe.

Salon Jade
Maintenant un seul magasin à
PLACE LAURIER

GRATUIT Chaque futur acheteur recevra de **MAISONNEC** un **SUPERBE POELE-FOYER** et ce jusqu'au 31 décembre 1982

Profitez de **L'EXPANSION DE MAISONNEC**

Venez à notre kiosque d'information, du 28 septembre au 2 octobre, pour vous renseigner sur les avantages de vous bâtir dès maintenant.

Voyez notre nouvelle édition 1983 "3 NOUVEAUX PLANS"

- ST-JEAN-CHRYSTOSTOME 839-0062**
A 2 minutes du pont Laporte
- ST-DAVID DE L'AUBERIVIERE 833-8061**
- ANCIENNE-LORETTE BOUL. HAMEL 872-4610**
- LE BOURGNEUF 658-2079**
- UNE EQUIPE dynamique à votre service.**
- CONSEILLERS** pour le choix de maisons, prêts hypothécaires.
- AIDES CORVEE HABITATION** Choix de terrains
- TECHNICIENS** pour suivre la qualité et l'isolation de votre maison.
- DESSINATEURS** pour rendre votre projet à vos goûts et selon vos besoins.
- ARTISANS** spécialisés pour chaque genre de travaux.
- 3 nouveaux centres de vente à venir: LAVAL - LONGUEUIL - MONT-ST-HILAIRE**
- CAP-ROUGE PLACE TOUZEAU 659-7064**
La Ville de Cap-Rouge offre une subvention exceptionnelle sur 3 ans
- LES SAULES 872-4610**
- THETFORD-MINES 338-4521**
- FAUBOURG LAURENTIEN 849-9829**

MAISONNEC

Rimouski	(418) 722-6313
Chicoutimi	(418) 696-1105
Thetford-Mines	(418) 338-4521
Jonquière	(418) 542-9037
Sherbrooke	(819) 878-3406
Châteauguay	(514) 692-9029
Montréal	(514) 691-5605

LES RÉGIONS

Refusant tout débat contradictoire à Baie-Comeau

Thériault exige \$11.5 millions d'Hydro-Québec

par Jean Didier FESSOU

BAIE-COMEAU — A moins d'une semaine du scrutin du 3 octobre, la campagne électorale en cours s'enfonce dans la grisaille. Et les amateurs fort nombreux de débats contradictoires entre les candidats à la mairie resteront sur leur faim.

En effet, il n'y aura pas de débat public et contradictoire entre les deux candidats à la mairie, M. Roger Thériault et M. Henry Leonard. M. Roger Thériault a décliné l'offre de son adversaire de participer à un débat qui aurait eu lieu jeudi et qui aurait été retransmis en direct sur les ondes de la station de radio locale CHLC et de la station de télévision communautaire.

Expliquant son refus, M. Roger Thériault devait dire qu'il voulait imposer un autre style à la vie politique municipale. Un style d'où seraient exclues les confrontations de ce genre qui, à son avis, ressemblent davantage à des "combats de boxe" qu'à des débats politiques civilisés.

Et, afin d'éviter que ce désistement ne se retourne contre lui, M. Roger Thériault s'en est vigoureusement pris à l'administration du maire sortant de Baie-Comeau qu'il accuse de vouloir "brader" à Hydro-Québec le réseau électrique de la ville.

Les étudiants ont obtenu ce qu'ils voulaient à la polyvalente de Thetford

THETFORD-MINES — Les 2.700 étudiants de l'école polyvalente de Thetford-Mines sont retournés à leurs cours, hier matin, après un débrayage d'une journée et demie, afin de contraindre la direction à abolir la cloche qui annonçait la fin des cours à chaque période.

Les élèves ont obtenu gain de cause. La cloche a été abolie. Elle se fera entendre cependant cinq minutes avant le début du cours. Le professeur libérera les étudiants dès qu'il aura

Parce qu'il est un employé cadre de la société d'Etat, il s'est solennellement engagé à obtenir \$7.5 millions d'Hydro-Québec pour la vente du réseau électrique municipal en plus de la construction d'un poste de transformation au coût de \$4 millions. Soit une somme de \$11.5 millions qu'il compare au dollar symbolique que M. Henry Leonard serait prêt à accepter d'Hydro-Québec.

Les faits

Les faits sont les suivants. La ville de Baie-Comeau n'a jamais été rattachée au réseau électrique d'Hydro-Québec parce qu'elle recevait son électricité de la Manicouagan Power qui est la propriété de la Compagnie de papier QNS et de la société canadienne des métaux Reynolds.

Recevant ainsi quelque 130 millions de kWh, la municipalité de Baie-Comeau revendait cette électricité à ses habitants au prix habituellement facturé par Hydro-Québec ailleurs.

Opération qui générait d'intéressants revenus pour la ville. C'est-à-dire environ \$2 millions en 1981 et \$2.4 millions cette année.

Mais, à compter de 1985 et lorsqu'elle aura terminé ses travaux d'agrandissement, l'aluminerie de la so-

ciété canadienne des métaux Reynolds aura besoin de toute l'électricité disponible produite par les installations hydro-électriques de la Manicouagan Power.

Aussi la ville de Baie-Comeau a-t-elle demandé à être rattachée au réseau d'Hydro-Québec. Et depuis lors les deux parties négocient ce rattachement et les coûts inhérents.

Une base de négociations

Si l'on se fie aux informations qui ont été rendues publiques lors des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 37 avant son adoption en troisième lecture, en juin dernier, la ville de Baie-Comeau céderait pour environ \$3.6 millions son réseau électrique à la société d'Etat en 1985.

En plus de cette somme, la ville de Baie-Comeau accumulerait les pro-

fits réalisés jusque-là. Soit une somme de \$2.8 millions en 1983 et une somme de \$3.2 millions en 1984. Pour un grand total de \$9.6 millions pour les deux prochaines années en incluant le montant de la transaction sur le réseau proprement dit.

Mais, de faire remarquer au SOLEIL, un porte-parole d'Hydro-Québec, M. Michel Bernier, ces chiffres constituent seulement une base de discussion entre les deux parties, les négociations n'ayant pas encore atteint leur phase finale.

Quant aux chiffres avancés par M. Roger Thériault, le porte-parole de la société d'Etat a répondu: "Je ne suis pas au courant et il est possible que M. Thériault ait des informations privilégiées sur le dossier".

Deux possibilités

C'est lors des travaux du comité

conjoint entre les villes de Baie-Comeau et de Haute-Rive chargé d'étudier les coûts de la fusion, au printemps dernier, que les chiffres avancés en commission parlementaire avaient été établis. Les travaux de ce comité avaient été placés sous l'autorité de la Commission des affaires municipales du Québec.

M. Michel Bernier estime que tous ces chiffres devront être vérifiés. Il croit aussi que plusieurs hypothèses de transaction restent à déterminer: la cessation du réseau de la ville pourrait se faire dès cette année ou seulement dans deux ans, la ville pourrait céder son réseau à Hydro-Québec qui se chargerait de distribuer l'électricité ou encore se brancher sur Hydro-Québec et continuer de distribuer elle-même le courant électrique en vertu du règlement 290 et de la tarification L de la société d'Etat.

"Tout ceci est complexe et le montant de la transaction dépendra uniquement des hypothèses choisies", de faire remarquer M. Michel Bernier.

Quant à la construction d'un poste de transformation au coût approximatif de \$4 millions, elle s'avèrera sans doute nécessaire. Mais qui paiera? Réponse de M. Michel Bernier: "Hydro-Québec si la société d'Etat rachète le réseau et distribue elle-même l'électricité, ou la ville de Baie-Comeau si cette dernière choisissait de continuer de distribuer elle-même l'électricité".

Si bien que les chiffres avancés par M. Roger Thériault et par M. Henry Leonard dépendent d'une négociation qui n'est pas terminée et qui n'est pas encore entrée dans une phase terminale et à propos de laquelle les expertises d'usage n'ont pas encore été faites.

Les chasseurs invités à respecter le taïga au nord de Schefferville

par Raymond GAGNE

Les chasseurs de caribou sont en train de transformer la partie de la taïga, appelée communément la "zone 04" en un véritable dépotoir. Cette zone de chasse est située juste au nord de la ville de Schefferville.

La situation était devenue à ce point dramatique que, dès l'an dernier, la direction régionale d'Environnement Québec pour le Nouveau-Québec et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ont cru nécessaire de mettre sur pied une campagne de sensibilisation auprès des quelques 4.000 chasseurs qui, en septembre, envahissent la région en quête d'un caribou ou d'un trophée.

Cette campagne s'est poursuivie cette année. Les ministères concernés y ont mis toutefois plus d'emphasis, le problème semblant s'aggraver plutôt que décroître.

Ainsi a-t-on débuté en distribuant par la poste un dépliant en même temps que le permis à chacun des chasseurs inscrits au programme de chasse.

Des représentants des deux ministères ont accompagné un certain nombre de chasseurs sur le terrain qui les conduisait de Sept-Îles à Schef-

ferville, un voyage d'une douzaine d'heures.

Un kiosque d'information a également été installé à Squaw Lake, dans le bureau destiné à l'enregistrement sur place des chasseurs.

Un macaron, dont le rôle visait à amener les chasseurs à penser à la disposition de leurs déchets a aussi été distribué à chacun des participants.

En dernier ressort, on a dû en venir à utiliser les articles 66 et 108 de la loi de la qualité de l'Environnement.

L'article 108 dit que "quiconque enfreint l'article 66 commet une infraction et est passible, sur poursuite sommaire, d'une amende d'au moins vingt-cinq dollars et d'au plus deux cents dollars".

Des contraventions ont été distribuées récemment et il semble que le geste ait produit des effets positifs.

La direction régionale du Nouveau-Québec du ministère de l'Environnement nourrit la ferme intention de suivre de près l'évolution de la situation d'ici la fin de l'actuelle période de chasse. On continuera les campagnes de sensibilisation auprès des chasseurs et si besoin était on émettra des contraventions. On vise à la disparition complète des déchets sauvages du Nord québécois.



En quittant leur campement les chasseurs n'y laissent pas que des montagnes de détritus de toutes sortes. Ils y abandonnent aussi leurs tentes.

Vivez dans la soie

à 50.00

et moins

Eaton vous offre des chemisiers tout simples qui peuvent prendre une allure sophistiquée lorsque portés avec du noir ou devenir fluides avec une jupe à larges plis. Ces modèles conviennent pour toutes les saisons et se portent avec le sourire.

1. Blouse à mancherons avec petit cordonnet à l'encolure. Broderie de fleurs multicolores rehaussant le corsage. Blanc. Tailles 8 à 16. 50.00 ch.

2. Chemisier classique avec fermeture à glissière et poche poitrine. Blanc, kaki et saumon. Tailles 8 à 16. 46.00 ch.

3. Chemisier à manches courtes, col cranté et poche poitrine avec garniture. Rouge, blanc, noir ou banane. Tailles 8 à 16. 38.00 ch.

4. Blouse à manches longues avec col arrondi et garniture en dentelle. Blanc, champignon ou banane. Tailles 8 à 16. 48.00 ch.

5. Blouse à encolure de fantaisie. Broderie à l'avant et aux manches, boutons au dos. Blanc seulement. Tailles 8 à 16. 48.00 ch.

Eaton Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale Rayon 246



Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10

Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

EATON

Le carte AMERICAN EXPRESS® sera acceptée dans les magasins Eaton (hors d'achat en personne seulement)

3 DERNIERS JOURS

Jusqu'au 30 septembre à 21h.

VENTE DE FERMETURE de

Salon Jade

à l'ATRIUM

Charlesbourg seulement

5555, 3e Avenue ouest (continuité de l'avenue du Collisée)

50 à 70%
de rabais
sur toute la
marchandise
en magasin

Toute vente finale
Cartes de crédit acceptées

Saint-Raymond a le plus gros cercle des fermières du Québec

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Le cercle des fermières de Saint-Raymond a de quoi faire rougir les plus féministes.

Fondé il y a 50 ans, le plus gros cercle de la province compte aujourd'hui plus de 500 membres âgés entre 20 et 75 ans, pour la plupart des maîtresses de maison, se réunissant le premier mardi de chaque mois au centre communautaire, histoire d'échanger, de s'informer et de créer.

On y discute artisanat, couture, tricot, bricolage, jardinage, mode, arts culinaires, comptabilité, éducation, on assiste à des conférences et des démonstrations, on joue aux cartes, on échange des petits trucs, on se démène au sein de divers comités, sans compter les événements spéciaux organisés pour mousser certaines soirées, les minivoyages et les rencontres inter-cercles.

En outre, un vaste local muni de six métiers à tisser accueille les fermières, qui peuvent également participer au concours de l'Artisane de l'année et de la Fermière méritante, ainsi qu'aux mini-expositions mensuelles de travaux.

Cela n'en fait pas pour autant un club de "mémères", comme le prétendent certaines mauvaises langues. Considéré comme l'un des plus dynamiques et des plus éducatifs de la région de Portneuf, le cercle de Saint-Raymond n'accueille pas moins de 250 dames à chaque séance. Au sein de la Fédération 24, on retrouve plus de 5.000 membres répartis à l'intérieur de 34 cercles. En 1931, le cercle comptait 33 membres, en 1953, 190 dames, et ce, sans campagne de recrutement.

Entre femmes

Mais qu'est-ce qui fait courir toutes ces femmes? "Notre mouvement valorise la femme qui reste à la maison et offre un échange formidable", explique au SOLEIL la présidente du cercle, Mme Germaine Cantin, en poste depuis trois ans et membre depuis 13 ans. Elle précise que les participantes inscrites aux démonstrations le font sans esprit de compétition mais par souci d'amélioration.

"Les fermières, c'est de l'or pour moi", avoue Augustine Vézina, inscrite depuis 18 ans, présidente du mouvement de 1973 à 1979 et élue Fermière méritante l'an dernier. Incitée par sa sœur à rejoindre les rangs, Mme Vézina admet sa gêne lorsqu'il s'agissait au début de parler au micro devant 300 personnes ou de présenter ses premières confections à une exposition. "Nous sommes des femmes de maison dépareillées, qui n'ont nul besoin de suivre des cours de relations humaines. Être dans les fermières, ça signifie être dans tout", précise Augustine, ex-membre du comité des loisirs et du HLM.

Chez les fermières, les jeunes s'intègrent aux moins jeunes; c'est comme ça qu'on évolue. Il y a une quinzaine de jeunes âgés de 18 à 22 ans dans le cercle. "Moi, j'y puise mes idées", commente Louise Denis, âgée de 20 ans, adepte du clan depuis deux ans. "Mon adhésion au mouvement attise la curiosité de mes amies et si j'insistais, je n'aurais aucun mal à les attirer aux assemblées", dit-elle.

Si tout le monde peut devenir fermière, il est plus difficile de faire honneur au mouvement. "Il faut d'abord s'intéresser si on veut apprendre. Ceux qui critiquent ne font rien la plupart du temps." Sur ce point, Mme Rosa Paré est foelle. Une des pionnières du comité d'artisanat, en perpétuel mouvement, Mme Paré excelle dans les arts. Elle initie ses compagnes et ses filles à la technique de la courtpointe, du macramé et du tissage. "Si j'ai manqué 10 réunions en 35 ans, c'est beau", souligne-t-elle.

Les fermières, c'est aussi le club de l'amitié, comme nous le révèle Micheline Pelletier, embarquée jusqu'au cou dans l'organisme depuis 13 ans, dont neuf ans comme conseillère, responsable du comité des arts domestiques, élue Artisane de l'année 1982 et qui vient tout juste de regagner son siège de participante afin de souffler un peu. "Notre mouvement concerne la femme en soi et nous montre qu'il y a autre chose à faire que du ménage", conclut-elle.

Au-delà de ces activités "féminines", il y a aussi le bénévolat. Sollicitées de toute part, la centaine de personnes bénévoles du cercle ont déjà oeuvré dans la confection de matériel pour les missionnaires, les enfants de choc et le SOS Accueil, organisé une réception pour des visiteurs de Monaco et le repas de Noël pour les orphelins de Lac-Sergent, participé aux festivités du 125^e anniversaire de Saint-Ray-

mond et au Gala personnalité du club Optimiste. Nos dames doivent même refuser des engagements.

Un peu d'histoire

Témoin de la fondation du cercle des fermières en 1931, sous les instances du curé Pichette, Mlle Marcelle Pelletier, avec ses 50 ans d'apostolat et ses 75 ans bien sonnés, demeure la doyenne du cercle. Elle a fait ses premières armes comme secrétaire et a été présidente durant 19 ans.

"Dans ce temps-là, les gens du village disaient que notre mouvement n'était bon que pour les agriculteurs. Mais l'enseignement des traditions y a fait ses preuves puisque les jeunes mamans y apprenaient à faire du neuf avec du vieux", dit-elle. Au cours de sa vie, elle s'est occupée des malades du village et de l'âge d'or. Toute cette foi investie dans le bénévolat, Mlle Pelletier la doit au cercle des fermières.



De gauche à droite: Mmes Rosa Paré, Gisèle Renaud et Marcelle Pelletier. A elles seules, elles totalisent 111 ans d'apostolat au sein des fermières de Saint-Raymond.



jouez au

aujourd'hui

partie 2

BINGO SOLEIL

35 000\$

à gagner

Comment jouer:

1. Votre carte BINGO SOLEIL compte 12 parties régulières et 3 parties bonis.
2. Chaque semaine une partie sera en jeu, vérifiez bien le numéro de chaque partie.
3. Chaque jour Le Soleil publie une série de numéros BINGO SOLEIL. Vérifiez quelle partie est en jeu et encerclez sur votre carte les numéros qui sont identiques à ceux publiés dans Le Soleil.
4. Lorsque tous les numéros de votre carte (15) sont encerclés, vous avez une carte complète.

Comment gagner:

1. Lorsque vous avez encerclé tous les numéros de la partie qui est en jeu, téléphonez immédiatement au BINGO SOLEIL à (418) 647-3473.
2. Vous devez avoir votre carte BINGO SOLEIL en main lorsque vous téléphonez.

3. Les parties se terminent le vendredi. Vous avez jusqu'au samedi à 12h00 (midi) pour revendiquer. A défaut de revendiquer dans le délai donné, votre revendication ne sera pas valide.

4. Lorsque votre carte a été vérifiée et si vous répondez correctement à une question d'habileté mathématique... BINGO! Vous gagnez! (voir question dans les règlements)

Votre numéro chanceux

1. Le numéro chanceux sur votre carte vous est exclusif aucun autre joueur n'a le même.
2. Chaque jour Le Soleil publiera des numéros chanceux.
3. Si votre numéro chanceux est publié, vous avez jusqu'au lendemain 12h00 (midi) pour téléphoner au BINGO SOLEIL à (418) 647-3473 et revendiquer votre prix. Si votre numéro chanceux est publié le samedi, vous avez jusqu'au lundi à 12h00 (midi) pour revendiquer.

REGLEMENTS DU BINGO SOLEIL:

Tous les règlements de participation sont publiés dans Le Soleil, tous les samedis.

NOMBREUX PRIX EN ARGENT:

- Chaque semaine, gagnez ou partagez 2 000\$ ou plus
- Chaque jour, gagnez ou partagez 100\$ avec le numéro chanceux



Pourquoi courir après les numéros? Abonnez-vous pour la durée du Bingo, à 647-3333, ou faites-nous parvenir ce coupon.

Envoyez à: **LE SOLEIL LIMITEE**
390, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7P5

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

No. TEL. _____ C.P. _____

Je désire un abonnement et j'inclus un chèque:

1 an 91,00\$* ☐ 3 mois 25,40\$* ☐

6 mois 47,50\$* ☐ Ou je paierai 2,00\$ par semaine au camelot ☐

* Ces tarifs ne s'appliquent pas pour la livraison par la poste.



Collaboration spéciale, Isabelle Jinchereau

"Quand on entre dans les fermières, on commence à travailler en arrière, à l'accueil. Une fois rendue en avant, la conseillère ne bénéficie d'aucun répit", dit la présidente Germaine Cantin, mettant la touche finale à la réunion, en compagnie de Micheline Pelletier.



Collaboration spéciale, Isabelle Jinchereau

"Les fermières, c'est de l'or pour moi", confie Augustine Vézina (avant plan). "C'est aussi un mouvement pour les jeunes", renchérit Louise Denis, 20 ans.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

AUBIN, Mariette — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 26 septembre 1982, à l'âge de 42 ans et 9 mois, est décédée dame Mariette Guillemette, épouse de Julien Aubin, gerant de service d'immobilisation pour les Soeurs de Notre-Dame - du - Perpetuel-Secours de St-Damien. Elle demeurait à St-Damien, Cte Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi le 29 septembre à 11h. Départ du salon funéraire de la maison mère de St-Damien, à 10h45, pour l'église de St-Damien et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses fils: Joël, sa mère: Mme Pierre Guillemette, sa belle-mère: Mme Arthur Aubin, sa sœur: M. et Mme Damien Bilodeau, ses belles-sœurs et beaux-frères: Mme Germain Guillemette, Pere Hervé Aubin, M. et Mme Real Racine, M. et Mme Fernand Paquet, ses oncles et tantes, cousins, cousines, neveux et nièces. Direction des funérailles: Roy & Rouleau Inc. St-Damien Cte Bellechasse 684429

BERNARD (Hector) — A l'hôpital St-François d'Assise, le 25 septembre 1982, à l'âge de 60 ans 4 mois, est décédé M. Hector Bernard, employé de la compagnie Reed Paper, époux de dame Gemma Bernard. Il demeurait sur le boulevard du Jardin, St-Pierre-aux-Liens, Orsainville. Les funérailles auront lieu mardi, le 28 septembre à 14h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée

DIONNE (Norbert) — A l'hôpital St-Sacrement, le 27 septembre, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Norbert Dionne, époux de Cécile Dupuis. Il demeurait à St-Pacôme. Les funérailles auront lieu le 29 septembre à 14h, à St-Pacôme. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Louise (Kenneth Chalmers), Gilles (Lise), Michel (Rachelle), Alain, Hugues (Rita), Christian (Aline), Luc, Margot, son frère, ses sœurs, Gilbert, Yvette,

1290, 1ère Avenue à 13h35 pour l'église St-Pierre-aux-Liens, Orsainville. Inhumation au cimetière de la paroisse. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son gendre: M. et Mme Patrick Beaulieu (Linda Bernard); sa petite-fille: Julie Beaulieu; ses sœurs: Mme Paul Morin (Lea), sœur Germaine Bernard, s.s.c.m., M. et Mme Albert Labbé (Huguette); il laisse également dans le deuil plusieurs beaux-frères, belles-sœurs des familles Bernard et Bernier, plusieurs neveux et nièces. Lundi le foyer funéraire est ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi, jour des funérailles, le foyer est ouvert à 12h30. 684267

CROTEAU (Gérard) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 27 septembre 1982, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Gérard Croteau, époux de dame Juliette Paquin. Il demeurait au 771 rue Chèvremont, Ste-Foy. La famille recevra les condoléances, au funérarium Lepine-Cloutier Ltée 2815 chemin des Quatre-Bourgeois Ste-Foy

lundi de 19 à 22 heures, mardi de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures, mercredi de midi à 13h45. Le service sera célébré mercredi le 29 septembre à 14 heures en l'église St-Jean-Baptiste-de-la-Salle et de là au cimetière de St-Apollinaire. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et sa belle-fille: Louis, Denis (France Raymond), son petit-fils Louis-Philippe, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371. 684419

DIONNE (Norbert) — A l'hôpital St-Sacrement, le 27 septembre, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Norbert Dionne, époux de Cécile Dupuis. Il demeurait à St-Pacôme. Les funérailles auront lieu le 29 septembre à 14h, à St-Pacôme. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Louise (Kenneth Chalmers), Gilles (Lise), Michel (Rachelle), Alain, Hugues (Rita), Christian (Aline), Luc, Margot, son frère, ses sœurs, Gilbert, Yvette,

Cécile, Annette, un oncle Antonio Dupuis (Blondine Potvin). La direction des funérailles a été confiée à la Maison Marius Pelletier 16, Caron, St-Pacôme. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Faire des dons à la Fondation des Maladies du Cœur. 685354

DINEL (Juliette Robitaille)



A Montréal, le 25 septembre 1982, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Juliette Robitaille, épouse de feu M. Joseph Dinel, commerçant-boucher. Elle demeurait autrefois dans la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, à Québec. Selon ses vœux, elle ne sera pas exposée et a été confiée au crématorium Lepine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec

Un service sera chanté lundi, le 27 septembre, à 14h, en l'église Notre-Dame-de-Grâce où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: George (Vincent Lagarde), Maurice (Marguerite Gagné), Pierrette (Jean-Marie Frenette), Rolande (André Trudel), Claude (Ginette Chevalier), Jacqueline (Edgar Arcand); ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Eva Giroux, Mme Germaine Demeules, Mme Ida Bouchard, M. Sarto Dinel, Mme Immaculée Bégin, Mme Adrianna Gings, M. et Mme Lorenzo Morency, M. et Mme Georges Trudel, Mme Carmela Dinel, Mme Irène Dinel, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 685002

GODIN (Albert) — A Québec, le 27 septembre 1982, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Albert Godin, époux de dame Marie-Louise Marcotte. Il demeurait au 129 St-Jacques, Donnacona. Les funérailles auront lieu mercredi, 29 septembre, à 10h. Départ du funérarium Roger Benoit et Fils Ltée 324 Notre-Dame Donnacona

à 9h45, pour l'église Ste-Agnes de Donnacona, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Fernand Godin (Candida Gings), M. et Mme Raymond Martel (Pierrette), M. et Mme Claude Poliquin (Jacinthe), ses frères, sœur, beaux-frères, belles-

FORTIER (Germaine) — A Québec, le 25 septembre 1982, à l'âge de 76 ans, est décédée dame Germaine Lavoie, épouse de feu le Dr J. Emile Fortier. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lepine-Cloutier Ltée 975, rue Marguerite-Bourgeois Québec

Lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré mardi, le 28 septembre 1982 à 14h en l'église des Sts-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-filles: Dr et Mme Paul-Emile Fortier (Pauline Bouchard), Mme Guy Fortier (Lise Vandry), Dr et Mme Jean Fortier (Margot Sylvain), Mme Claire Fortier Gascon, M. et Mme Jacques-E. Fortier (Aline Fontaine), M. et Mme Pierre Fortier (Louise Roy) de Montréal, Mme Isabelle Gourdeau Fortier, son frère et ses belles-sœurs et beaux-frères: M. et Mme Paul-Emile Lavoie (Marguerite Lebel) de Ste-Anne-de-la-Pocatière, Mme Clément Lavoie (Laura Marier), M. l'abbé Leon Fortier, M. et Mme Ewarte Donovan, ainsi que plusieurs petits-enfants. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société canadienne du cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec G1S 1S6. Pour renseignements: 529-3371. 685295

GODIN (Albert) — A Québec, le 27 septembre 1982, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Albert Godin, époux de dame Marie-Louise Marcotte. Il demeurait au 129 St-Jacques, Donnacona. Les funérailles auront lieu mercredi, 29 septembre, à 10h. Départ du funérarium Roger Benoit et Fils Ltée 324 Notre-Dame Donnacona

à 9h45, pour l'église Ste-Agnes de Donnacona, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Fernand Godin (Candida Gings), M. et Mme Raymond Martel (Pierrette), M. et Mme Claude Poliquin (Jacinthe), ses frères, sœur, beaux-frères, belles-

sœurs, M. et Mme Eulédie Godin (Jeanne Marceau), M. et Mme Armand Godin (Marie-Ange Langlois), MM. Paul et Odilon Godin, M. et Mme Edouard Perreault (Maria Godin), M. et Mme Laureat Marcotte (Jeanne Hardy), Mme Ovide Boute (Louis Marcotte), ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines. 685412

LABRECQUE (Ludger) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 26 septembre 1982, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Ludger Labrecque, époux de dame Cécile Bilodeau. Il demeurait au 9675, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré. Selon ses vœux, il ne sera pas exposé et a été confié à l'Association coopérative Ste-Anne-de-Beaupré pour crémation. Les funérailles auront lieu mardi le 28 septembre à 15h, en la basilique de Ste-Anne-de-Beaupré où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Barbara, Virginie; son père: M. Pierre Labrecque (Rose Cloutier); ses beaux-parents: M. et Mme Georges Houde (Berthe Racine); ses frères et sœurs: Fernand (Denise Gauthier), Maurice, Raymond, Mme Huguette Lachance, sa belle-sœur Mme Marjolaine Labrecque, ainsi que ses neveux et nièces, oncles et tantes et plusieurs amis. 684276

LACASSE (Fernande Genois) — A St-Hippolyte, le 27 septembre 1982, à l'âge de 56 ans, est décédée dame René Lacasse, née Fernande Genois, domiciliée boul. des Hauteurs à St-Hippolyte. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Jean (Suzanne Gourd), Louise (Tim Booth), Pierre-Alexandre (Gisèle Bellefeuille); ses petits-enfants: Evelynne, Marjolaine et Ludovic. Les funérailles auront lieu jeudi, 29 septembre, à 10h. Départ de la maison funéraire Trudel Inc. 400, rue Labelle St-Jérôme

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hippolyte. Le service sera chanté à 10h, et de là au

cimetière de St-Jérôme. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. 684336

LABRECQUE (Ludger) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 26 septembre 1982, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Ludger Labrecque, époux de dame Cécile Bilodeau. Il demeurait au 9675, boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Beaupré. Selon ses vœux, il ne sera pas exposé et a été confié à l'Association coopérative Ste-Anne-de-Beaupré pour crémation. Les funérailles auront lieu mardi le 28 septembre à 15h, en la basilique de Ste-Anne-de-Beaupré où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Barbara, Virginie; son père: M. Pierre Labrecque (Rose Cloutier); ses beaux-parents: M. et Mme Georges Houde (Berthe Racine); ses frères et sœurs: Fernand (Denise Gauthier), Maurice, Raymond, Mme Huguette Lachance, sa belle-sœur Mme Marjolaine Labrecque, ainsi que ses neveux et nièces, oncles et tantes et plusieurs amis. 684276

LETOURNEAU (Gilberte Mercier) — A St-Michel de Bellechasse, le 25 septembre 1982, à l'âge de 65 ans, est décédée dame Gilberte Mercier, épouse de M. Louis Letourneau. La famille recevra les condoléances au funérarium Lepine-Cloutier Ltée 975, rue Marguerite-Bourgeois

lundi, de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h; mercredi de 8h à 9h45. Le service religieux sera célébré mercredi, le 29 septembre, à 10h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants et gendres: Christianne (Claude Buisson), Pierre, Michèle (Michel Poiré), Paule; ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Charles Mercier (Fleurbaey Laroche), M. et Mme Claude Mercier (Colette Roy), Mme Madeleine Mercier, Mme Ida Mercier Tremblay, M. et Mme Georges Letourneau, M. et Mme Robert Letourneau, M. et Mme Paul Letourneau, M. et Mme Roland Letourneau, M. et Mme François Brulotte (Gilberte), Mme Madeleine Day, M. et Mme

ROCHETTE (Germaine) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 septembre 1982, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Germaine Rochette, fille de feu Odina Rochette et de feu dame Aldine Côté. Selon ses vœux, elle ne sera pas exposée. Un service sera célébré mardi, 28 septembre, à 14h30, en l'église de St-Augustin et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Evelynne Rochette, sa belle-sœur Mme Albert Rochette, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été

confiée à la maison funéraire Albert Rochette St-Augustin de Portneuf 684299

ROUILLARD (Joseph) — A la villa Provost de Ste-Claire, Cte Dorchester, le 26 septembre 1982, à l'âge de 83 ans et 1 mois, est décédé M. Joseph Rouillard, époux de dame Joséphine Bernard. Il demeurait à Buckland, Cte Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi le 29 septembre à 15h. Départ du salon funéraire de Buckland à 14h45 pour l'église de Buckland et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Direction des funérailles: Roy & Rouleau Inc. St-Damien Cte Bellechasse 684472

PLANTE (Marcel) — A St-Léon-de-Standon, le 26 septembre 1982, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Marcel Plante, époux de feu dame Gertrude Bechard. Il demeurait à St-Léon-de-Standon. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Morissette & Fils St-Léon-de-Standon

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 septembre à 15h. Départ à 14h45 pour l'église de St-Léon-de-Standon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: Richard, M. et Mme Luc Jacques (Micheline), Lucie, sa mère: Mme Pierre Plante, son beau-père: M. Arthur Bechard, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Robert Plante, Mlle Antoinette Plante, M. et Mme Lionel Brochu (Diane), Mlle Noëlla Plante, M. et Mme Bernard Audet (Yvonne), M. et Mme Philippe Roy (Lucienne), Mlle Lorraine Plante. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Pour informations: 1-642-2010. 684134

ROCHETTE (Germaine) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 septembre 1982, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Germaine Rochette, fille de feu Odina Rochette et de feu dame Aldine Côté. Selon ses vœux, elle ne sera pas exposée. Un service sera célébré mardi, 28 septembre, à 14h30, en l'église de St-Augustin et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Evelynne Rochette, sa belle-sœur Mme Albert Rochette, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été

confiée à la maison funéraire Albert Rochette St-Augustin de Portneuf 684299

ROUILLARD (Joseph) — A la villa Provost de Ste-Claire, Cte Dorchester, le 26 septembre 1982, à l'âge de 83 ans et 1 mois, est décédé M. Joseph Rouillard, époux de dame Joséphine Bernard. Il demeurait à Buckland, Cte Bellechasse. Les funérailles auront lieu mercredi le 29 septembre à 15h. Départ du salon funéraire de Buckland à 14h45 pour l'église de Buckland et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Direction des funérailles: Roy & Rouleau Inc. St-Damien Cte Bellechasse 684472

PLANTE (Marcel) — A St-Léon-de-Standon, le 26 septembre 1982, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Marcel Plante, époux de feu dame Gertrude Bechard. Il demeurait à St-Léon-de-Standon. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Morissette & Fils St-Léon-de-Standon

Les funérailles auront lieu mercredi le 29 septembre à 15h. Départ à 14h45 pour l'église de St-Léon-de-Standon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: Richard, M. et Mme Luc Jacques (Micheline), Lucie, sa mère: Mme Pierre Plante, son beau-père: M. Arthur Bechard, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Robert Plante, Mlle Antoinette Plante, M. et Mme Lionel Brochu (Diane), Mlle Noëlla Plante, M. et Mme Bernard Audet (Yvonne), M. et Mme Philippe Roy (Lucienne), Mlle Lorraine Plante. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. Pour informations: 1-642-2010. 684134

ROCHETTE (Germaine) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 26 septembre 1982, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Germaine Rochette, fille de feu Odina Rochette et de feu dame Aldine Côté. Selon ses vœux, elle ne sera pas exposée. Un service sera célébré mardi, 28 septembre, à 14h30, en l'église de St-Augustin et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Evelynne Rochette, sa belle-sœur Mme Albert Rochette, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été

nue avec promesse de faire publier L.M.L. 684196

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier H.L. 6841202

REMERCIEMENT au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier R.P. 684113

REMERCIEMENT au Frère André pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier E.R. 684332

780 FLEURISTES
LA HAYE FLEURISTE
Albert La Haye
285 Boul. L'Ormeau,
Loretteville
842-0167, 842-6867 674158

Salon Fleuri
Haviste
50 ans d'expérience
Qualité - Service
135, St-Joseph est
524-5881

Lahaye
FLEURISTE
S. Mme Ltée
1027, 3e Av.
524-4613
OUVERT
DIMANCHE et FÊTES

700 MONUMENTS FUNAIRES
THERIAULT & FILS
710, 1ère Avenue, Québec, 524-1361 678146

795 AUTRES SERVICES
souvenirs mortuaires
cartes de remerciements
107 PRIME
DANIEL ROY INC.
831-5864 672214

Américains rapatriés aux E.-U.

HOCHIMINHVILLE (AFP) — Onze enfants métis américains et dix "accompagnants" quitteront jeudi Hochiminhville par le vol hebdomadaire d'Air France pour être "rapatriés" aux États-Unis, a-t-on appris hier de sources sûres.

Ces onze enfants font partie d'une liste remise aux autorités de Hanoi de 83 enfants métis considérés en effet par Washington comme citoyens américains et de 87 accompagnants (mère ou proche parent).

Parmi les enfants figure la jeune Marie Tonys dont le père a fondé à Bangkok une association portant son nom pour le rapatriement des métis d'Américains.

Tous sont nés entre 1968 et 1975, année de la chute de Saigon.

Selon plusieurs sources à Hochiminhville, le HCR (haut comité de la Croix-Rouge) a pu procéder avec l'accord des autorités locales aux interrogatoires des "accompagnants" ainsi qu'aux examens médicaux requis par la loi américaine.

Deux cent cinquante autres Vietnamiens quitteront jeudi le Vietnam pour les États-Unis dans le cadre du programme de "départs légaux" du HCR.

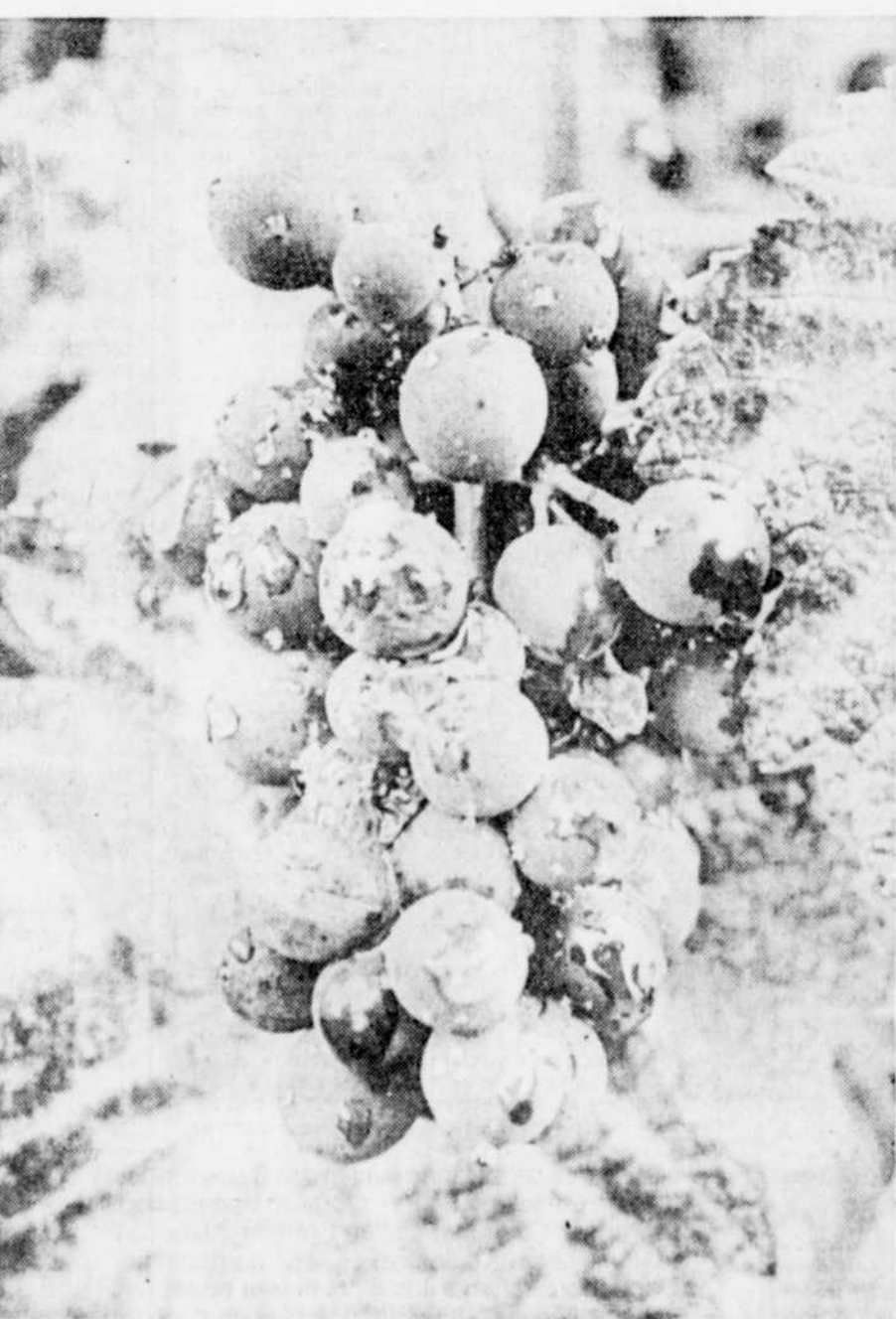
Selon des sources américaines, il y aurait de 12.000 à 20.000 enfants métis "américains" au Sud-Vietnam âgés d'environ 12 ans, dont environ 4.000 souhaiteraient quitter le pays, soit quelque 12.000 personnes en tout avec les "accompagnants".

Sur ces quatre mille enfants, 2.000 proviendraient de la seule ville d'Hochiminh (ex-Saigon), 500 seraient orphelins, vivant plus ou moins dans la rue.

Jusqu'à maintenant seuls quelques-uns avaient pu être rapatriés sous le couvert du programme du HCR.

Le Vietnam a fait savoir que "tous les enfants d'Américains clairement identifiés" pourraient quitter le Vietnam. Toutefois, la législation américaine ne leur accorde qu'une priorité relative. Pour être déclarés "citoyens américains" ils doivent notamment être reconnus par leurs pères.

Sont considérés comme "métis américains" tous les enfants métis nés au Vietnam après 1956. Avant cette date ils sont considérés comme métis de Français.



\$500 millions de pertes

Les pluies torrentielles qui se sont abattues ces derniers jours sur la Californie pourraient avoir causé des dégâts évalués par les agriculteurs à près d'un demi-milliard de dollars. Les champs de raisins ont été particulièrement touchés (photo).

La justice mêlée à la chicane des Gandhi

NEW DELHI (AFP) — La Cour suprême de l'Inde a ordonné hier aux autorités fédérales indiennes et à l'état d'Uttar Pradesh de lui présenter dans les 48 h. Kalpana Sonkar et deux autres dirigeants d'un parti d'opposition formé par Mme Maneka Gandhi, belle-fille de la première ministre indienne.

M. Sonkar, qui avait récemment démissionné du Parti du Congrès (au pouvoir) de Mme Indira Gandhi et

rejoint le Sanjay Gandhi Vichar Manch ("Organisation des idées de Sanjay") fondé par Maneka, avait été arrêté samedi par la police d'Uttar Pradesh, à la suite du décès d'un employé de cette formation, victime d'une fusillade. Mme Maneka Gandhi a refusé l'accusation de meurtre, expliquant que l'employé décédé n'avait été touché qu'à la jambe et était mort faute de soins sérieux.

Selon Maneka Gandhi, 26 ans, veuve de Sanjay Gandhi, fils de la première ministre décédée il y a deux ans dans un accident d'avion, toute trace de M. Sonkar et de ses deux compagnons arrêtés en même temps que lui a été perdue depuis samedi.

Cependant, selon des sources officielles citées par l'agent PTI, M. Sonkar aurait été déferé dès dimanche devant un magistrat, à Sultanpur (115 km de Lucknow capitale d'Uttar Pradesh), et incarcéré jusqu'au 8 octobre.

Tous les médecins s'apprêtent à faire grève en France jeudi

PARIS (AFP) — Il ne fera pas bon être malade cette semaine en France: les médecins du secteur hospitalier ont entamé hier une grève de quatre jours qui débouchera, jeudi, sur une journée nationale d'action de l'ensemble des professions de santé, pour protester contre la politique médico-sociale du gouvernement.

Pour la première fois de leur histoire, les professions médicales et paramédicales sont parvenues à se mobiliser unitairement contre les réformes amorcées par le ministre de la Santé, le communiste Jack Ralite, et le ministre de la Solidarité nationale, le socialiste Pierre Bérégovoy.

Les médecins hospitaliers, qui craignent la "fonctionnarisation" de leur profession et protestent contre le blocage de leurs honoraires, sont hostiles à la réforme des études médicales, à la réforme de la sécurité sociale qui touchera le système de financement des hôpitaux, ainsi qu'à la suppression des lits privés dans les hôpitaux, privilège réservé à certains grands patrons.

Ces trois projets doivent être présentés cette semaine, respectivement devant l'Assemblée nationale, le Conseil des ministres et le Sénat.

Politisations

Cette semaine d'action a connu une politisation accrue ces dernières semaines avec le soutien que lui a apporté officiellement l'un des leaders de l'opposition, Jacques Chirac et son mouvement néo-gaulliste, le RPR. Ce soutien politique a été diversement accueilli par les médecins dont un bon nombre entendent rester dans un cadre purement syndical.

La première phase du mouvement, entamée hier, concerne médecins et chirurgiens des hôpitaux publics, dont les diverses organisations sont regroupées au sein du mouvement "Solidarité médicale".

Durant quatre jours, les blocs opératoires seront fermés, sauf pour les interventions urgentes, et les

consultations reportées. Seules les gardes et les soins aux opérés seront assurés par les prévisites.

Jeudi, le mouvement s'étendra aux médecins privés, pharmaciens, biologistes, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes.

Le roi Fahd propose un marché commun islamique

RIYAD (AFP) — Le roi Fahd Ben Abdel Aziz d'Arabie saoudite a appelé hier les musulmans à créer un "marché commun islamique" et à instaurer des conditions préférentielles entre les pays musulmans dans les domaines de l'emploi, du commerce et des investissements.

Dans un discours aux pèlerins célébrant à Mina, lieu saint proche de La Mecque, le premier jour de l'Aïd al-Adha, le souverain a précisé qu'un tel système allègera "les problèmes économiques — démographie, chômage et inflation — dont souffrent actuellement ces pays".

Le roi, gardien des lieux saints de

L'ensemble des professions libérales (notaires, architectes, etc.) fermeront également études et bureaux pour venir manifester à Paris. Ils entendent protester contre l'évolution de leurs honoraires, bloqués de fait depuis juillet 1981.

l'islam, dont le discours est reproduit par l'agence saoudienne de presse (SPA), a rappelé que l'année écoulée a connu "l'extension des zones d'influence des grandes puissances — de l'Est ou de l'Ouest — dans les pays islamiques", ainsi qu'une extension des "conflits internes sanglants qui ont provoqué cette année la perte de milliards de dollars dans les pays qui ont les plus grands besoins de développement".

Ces conflits ont aussi provoqué la mort de centaines de milliers de jeunes musulmans, "dont les plus tragiques ont été celles des camps de Sabra et de Chatila", a-t-il précisé.

Le père de la fécondation "in vitro" mis à l'écart

LONDRES (d'après AFP et AP) — L'un des pionniers de la technique du bébé éprouvette, le Dr Robert Edwards, a été vivement critiqué à Londres par l'Ordre des médecins britanniques (BMA) qui lui reproche ses expériences sur des embryons humains.

Le Dr Edwards, à qui l'on doit la naissance il y a 4 ans de Louise Brown, le premier bébé éprouvette, vient en effet de révéler qu'il a déjà fait des observations sur "15 embryons âgés de cinq jours et deux embryons de cinq à neuf jours". Il s'agit d'ovules fécondés "in vitro" qui n'ont pas été remplacés dans l'utérus d'une patiente. Il a affirmé ne pas procéder à la congélation des embryons.

"Ces embryons vont grossir trois ou quatre jours de plus et il doit être éthiquement acceptable de les observer durant cette période avec le consentement des patients", vient d'affirmer le Dr

Edwards, pour qui ces observations pourraient permettre de comprendre le processus des malformations.

Le Dr Edwards a indiqué que ces recherches allaient permettre d'en savoir plus sur les anomalies chromosomiques, sur certains cancers atteignant des jeunes femmes et sur le syndrome de Down (déficience mentale et malformations physiques du nouveau-né).

Selon lui, il pourrait même être possible d'utiliser certains tissus de l'embryon "pour réparer certains dommages chez les adultes".

A la suite de ces déclarations, le BMA a conseillé aux médecins de ne pas coopérer avec le Dr Edwards, qui est, selon l'ordre, biologiste et non médecin.

L'ordre est favorable à la fécondation "in vitro" mais hostile à la congélation des embryons, par crainte d'éventuelles manipulations génétiques.

le monde